AdN

Amicale du Nid

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE 2024

Paris, le 14 juin 2025

Amicale du Nid - Siège social

21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org

www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org

Association loi 1901 - Déclaration (Préfécture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
2. ORGANIGRAMME STRUCTUREL
3. RAPPORT MORAL - F. RITTER
4. RAPPORT FINANCIER - S.DEBOURG
5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - F. NACCACHE
   - Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels..... page 01 à 33
   - Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes ..... page 01 à 02
6. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Amicale du Nid - Siège social

21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org

www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org

Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Amicale du Nid - Siège social
21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org
www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org
Association loi 1901 - Déclaration (Préfécture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE 2024

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 31/12/2024)

Françoise RITTER, Présidente

- **Françoise BRIÉ, Membre du Bureau**
- **Henri BROCHE, Président d'Honneur**
- **Véronique CASTELAIN**
- **Michelle CHARRIÈRE**
- **Michelle CORNUT**
- **Geneviève COURAUD**
- **Michel COMBES**
- **Sandrine DEBOURG, Trésorière**
- **Geneviève DUCHÉ**
- **Marie-Hélène FRANJOU, Membre du Bureau**
- **Jany GUILLOT, Membre d'honneur**
- **Florence-Lina HUMBERT, Secrétaire**
- **Cyrille MBIAGA**
- **Lucette LEBEAU**
- **Annie RENAUDIN, Secrétaire adjointe**
- **Monique ROBERT**
- **Ernestine RONAI**
- **Marie-France SANTONI-BORNE**
- **Anne-Marie SIRMAIN, En charge des relations avec les salarié-es**
- **Pauline SOUBIE-NINET**

Amicale du Nid - Siège social
21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org
www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org
Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

2. ORGANIGRAMME STRUCTUREL

Amicale du Nid - Siège social
21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org
www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org
Association loi 1901 - Déclaration (Préfécture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

SIEGE SOCIAL - 21 rue du Château d'eau - 75010 PARIS - 01 44 52 56 40 - contact@adn-asso.org
Françoise RITTER, PRESIDENTE
Delphine JARRAUD , DELEGUEE GENERALE - Fatiha MLATI, DELEGUEE GENERALE ADJOINTE

ETABLISSEMENTS ET COMITES TERRITORIAUX

COMITE TERRITORIAL 13 BOUCHES-DU-RHÔNE

Célia MISTRE
DIRECTRICE

Estelle LAMBERT
Cheffe de service
-
Florine PRUVOT
Cheffe de service

Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur-es
Aller-vers
Accueil, accueil de jour
Accompagnement social global
Hébergement

BRETAGNE

Romain GUIGNY
CHEF DE SERVICE

Sensibilisation, formation
Mission mineur-es
Aller-vers
Accueil
Accompagnement social global

COMITE TERRITORIAL 31 HAUTE-GARONNE

Emmanuelle VRIGNAULT
DIRECTRICE

Prévention, sensibilisation, formation
Mission Mineur-es
Aller-vers
Accueil
Accompagnement social global

COMITE TERRITORIAL 34 HERAULT

Philippe ANDRES
DIRECTEUR

Claire GRANGEAUD
Cheffe de service
-
Ilham IGUELD
Cheffe de service

Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur-es
Aller-vers
Accueil
Accompagnement social global
Hébergement
Logement accompagné

COMITE TERRITORIAL 38-69

Véronique CAPPE
DIRECTRICE

ISERE ET SAVOIE

Agnès BONNEAU
Cheffe de service

Sensibilisation, formation
Mission mineur-es
Aller-vers
Accueil, accueil de jour
Accompagnement social global

RHÔNE

Myosotis COLINEAU
Cheffe de service AAVA
-
Alice DUMONTET
Cheffe de service
-
Emmanuelle PAGNAN
Cheffe de service

Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur-es
Aller-vers
Accueil, accueil de jour
Accompagnement social global
Atelier d'adaptation à la vie active
Hébergement

Au 31/12/2024

COMITE TERRITORIAL 75-92 PARIS et HAUTS-DE-SEINE

Jean-Christophe TETE
DIRECTEUR
-
Jean-Marc AUGUIN
DIRECTEUR-ADJOINT

PARIS

Véronique PRUVOT
Cheffe de service
-
Jeanne CAMUS
Cheffe de service

Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur-es
Aller-vers
Accueil, accueil de jour
Accompagnement social global
Hébergement

HAUTS-DE-SEINE

Olivier ROUGNON
Chef d'atelier AAVA
-
Laetitia MORLAIX
Cheffe de service

Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur-es
Accueil
Accompagnement social global
Atelier d'adaptation à la vie active
Hébergement

COMITE TERRITORIAL 93 SEINE-ST-DENIS

Gaëlle QUEYRON
DIRECTRICE
-
Marie PELLIEUX
DIRECTRICE-ADJOINTE

Geanina BUTNARU
Cheffe de service
-
Valentine MUKABALISA
Cheffe de service
-
Vanessa AVERDY
Cheffe de service
-
En cours de recrutement
2 Chef·fes de service
-
Johanna NDONG
Cheffe de service

Prévention, sensibilisation, formation
Mission mineur-es
Aller-vers
Accueil, accueil de jour
Accompagnement social global
Hébergement
Logement accompagné

AdN
Amicale du Nid

3. RAPPORT MORAL
F. RITTER

Amicale du Nid - Siège social
21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org
www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org
Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

RAPPORT MORAL
Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2025

Un an déjà que je vous ai présenté mon premier rapport moral… Comme tout va vite… mais aussi comme cette année a été dense !

Avec les militant·es et professionnel·les de l'AdN, cette année s'est inscrite bien entendu dans la continuité de la défense des valeurs de notre association, établies à partir de l'analyse du système prostitutionnel et selon les principes abolitionnistes.

J'ai œuvré comme l'an dernier au développement et la mise en œuvre de ses axes stratégiques et à une bonne articulation entre la ligne militante de l'association, à laquelle j'appartiens et la ligne opérationnelle.

Cette articulation fonde la réussite de toute organisation de type associatif.

DES CHIFFRES ÉDIFIANTS SUR LA PROSTITUTION

Il est intéressant de commencer par la raison première de notre action : l'accompagnement des victimes du système prostitutionnel et notre ambition de les accompagner vers une sortie de la prostitution. Pour cela les chiffres sont intéressants à rappeler :

- ⇨ 40 000 personnes sont en situation de prostitution en France et 10 à 15 000 mineur·es ;
- ⇨ Parmi elles 1 579 victimes de proxénétisme ou de recours délictuel à la prostitution ont été enregistrée, dont 94 % sont des filles ou des femmes et 42 % sont des victimes mineures ;
- ⇨ 2102 parcours de sortie de la prostitution ont été réalisés depuis la loi du 13 avril 2026 dont 903 nouveaux parcours en 2024.

La prostitution prend aujourd'hui trois formes :

- ⇨ A 84% la prostitution « logée », en appartement ou hôtel : elle est invisible, sauf si on s'intéresse au 35 à 40000 annonces en ligne postées chaque jour ;
- ⇨ A 8% la prostitution dans l'espace public ;
- ⇨ A 8% la prostitution « indoor » dans des établissements à activité détournée de type « salon de massage », « bar (à hôtesses) », « sexe shop » ou « sauna ».

Ces chiffres témoignent clairement d'une évolution majeure, liée aux réseaux sociaux, qui d'une certaine manière rend les victimes encore plus fragiles, captées et donc difficiles à accompagner.

En ce qui concerne les auteurs des violences du système prostitutionnel, on note que 8 mis en cause pour proxénétisme sur 10 sont des hommes.

Amicale du Nid - Siège social
21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org
www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org
Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

En 2023 :

- ⇨ 53 réseaux ont été démantelés (seulement 53 !) et 492 condamnations pour proxénétisme ou recours à la prostitution ont été prononcées ;
- ⇨ 59 personnes ont été mises en cause, pour 54 il y a eu une réponse pénale pour tenue d'un lieu de prostitution (à noter que l'association « Zéro Macho » a dénombré en mai 2015 426 salons de « massage », nombre éloquent quant au développement du phénomène).

En 2023 encore 1 220 condamnations ont été inscrites au Casier judiciaire pour proxénétisme (dont proxénétisme aggravé), recours à la prostitution (dont aggravé) et tenue d'un lieu de prostitution.

Précisons les situations :

- ⇨ 83 l'ont été pour proxénétisme ;
- ⇨ 672 pour proxénétisme aggravé ;
- ⇨ 409 pour recours à la prostitution ;
- ⇨ 20 pour recours à la prostitution aggravée ;
- ⇨ 54 mis en cause pour tenue d'un lieu de prostitution.

Notons que 32 % des personnes condamnées pour proxénétisme (dont proxénétisme aggravé) étaient en état de réitération ou de récidive.

Enfin en ce qui concerne les acheteurs d'acte sexuel, 1 146 clients (seulement) ont été verbalisés pour achat d'actes sexuels en 2024. C'est scandaleusement peu au regard du nombre de personnes victimes et donc de situations subies. Ce nombre est même en baisse ! En 2023, il était de 1 160 et en 2022 de 1 155. Aucun progrès dans l'application de ce pan de la loi n'est observé, ceci nous interroge, voire nous révolte. Il est d'ailleurs intéressant de noter que 58 % de cette pénalisation est réalisée à Paris .... Et que 36 départements ne procèdent à aucune verbalisation. En 2023, enfin 74 peines de stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels ont été prononcées par les tribunaux, ce qui est dérisoire.

NOTRE FINALITÉ.... NOTRE AMBITION

La finalité de l'Amicale du Nid est l'abolition du système prostitutionnel sur l'ensemble du territoire et à l'international. Et donc, la mise en œuvre intégrale des quatre volets de la loi du 13 avril 2016 :

- ⇨ L'accompagnement des personnes en situation de prostitution, l'instauration d'un parcours de sortie de la prostitution (PSP) et l'abrogation du délit de racolage :
  - o La loi reconnaît les personnes en situation de prostitution comme des victimes de violences sexistes et sexuelles (VSS) à qui l'Etat doit prodiguer assistance et protection ;
  - o Une commission départementale de lutte contre la prostitution (CDLP) est installée dans chaque département ;
  - o Un parcours de sortie de la prostitution est mis en place.

Amicale du Nid - Siège social
21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org
www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org
Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

- ⇨ L'interdiction de l'achat d'actes sexuels :
  - o Le recours à la prostitution d'autrui est désormais interdit.
- ⇨ Le renforcement de la lutte contre le proxénétisme, en particulier sur internet ;
- ⇨ Le développement de programmes de sensibilisation auprès du grand public et d'éducation à la sexualité auprès des jeunes.

Cette loi a 9 ans ; nous en observons la force et la pertinence mais nous mesurons aussi les difficultés de son application particulièrement dans la pénalisation du client et la mise en place des PSP.

En 2024, les PSP en cours ont été de 903. Ce nombre représente un net ralentissement par rapport aux années antérieures : + 44 % entre 2021 et 2022, + 31% entre 2022 et 2023 et + 7 % entre 2023 et 2024.

Tous les départements ont installé leur commission départementale mais celles-ci fonctionnent de manière très disparate, certaines rejetant massivement les demandes.

L'AMICALE DU NID C'EST...

- **50 bénévoles assurant la gouvernance associative** déclinée en conseil d'administration et comités territoriaux
- **271 professionnel.les** qualifié.es et formé.es régulièrement au 31/12/2024 (255,47 ETP)
- **10 bénévoles de compétence**
- Un maillage territorial sur **seize départements**.

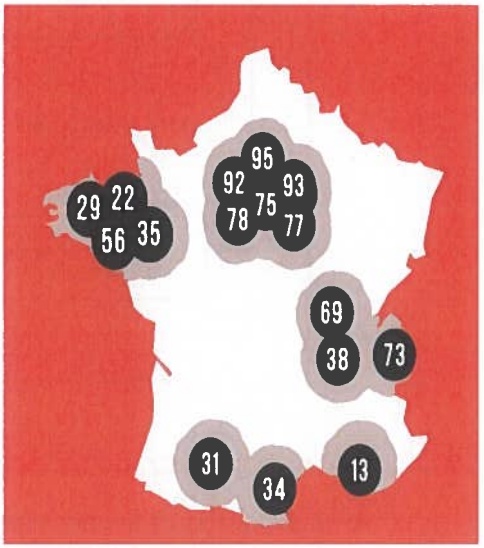

Amicale du Nid - Siège social
21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org
www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org
Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

C'est également une organisation associative qui a construit sa ligne militante en un niveau régional, les Comités Territoriaux (CT), adossés à un établissement et en lien avec sa direction, et un niveau national traditionnel : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau, Présidence.

Les CT impliqués auprès des professionnel·les et des personnes accompagné·es d'un territoire y trouvent une imprégnation dans la réalité du vécu des personnes en situation de prostitution. L'articulation CT/CA est par ailleurs un moyen efficace d'articulation entre le niveau national et les territoires.

La Présidente est la supérieure hiérarchique de la Déléguée Générale. Celle-ci pilote la ligne opérationnelle.

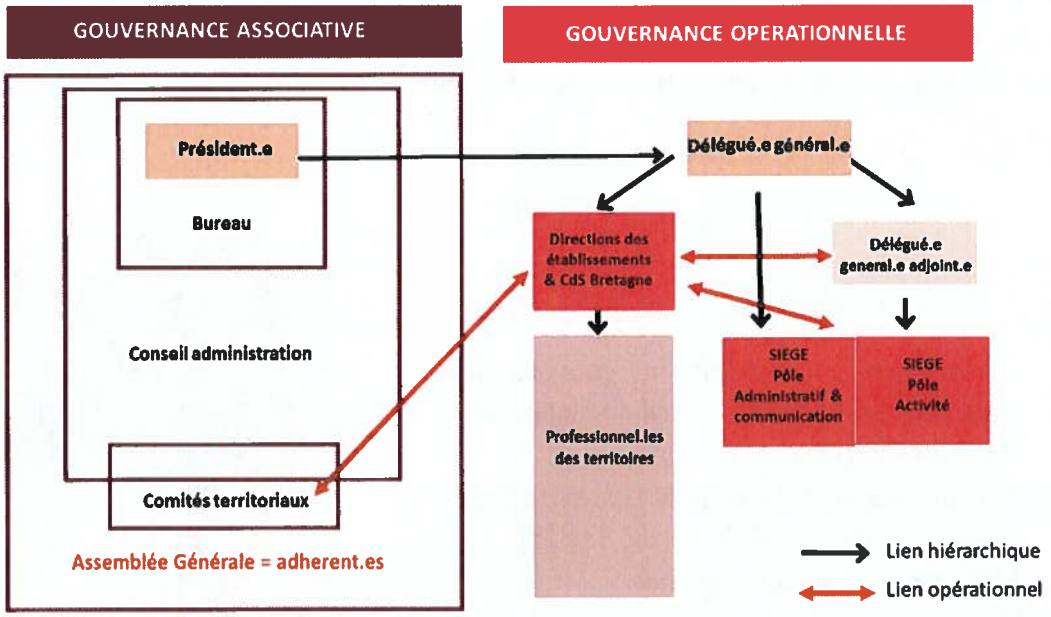

UNE VIE ASSOCIATIVE EN MOUVEMENT …

A l'automne 2023 avaient débuté les **travaux d'élaboration du Projet associatif 2025-2029 et de ses axes stratégiques**.
Il sera présenté lors de cette assemblée générale.
Ces travaux auront duré 18 mois en plusieurs étapes.

- ⇨ **Le GT « Projet associatif » :**
  - A conçu son élaboration, la méthodologie de réécriture et mené une réflexion sur les contenus du projet et de ses annexes ;
  - A défini des axes stratégiques sur lesquels les salarié.es de chaque territoire ont été invités à réfléchir et faire des propositions d'actions au printemps 2024 ; dans ce cadre les personnes accompagnées ont été sollicitées pour participer à la

Amicale du Nid - Siège social
21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org
www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org
Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

réflexion ; l'ensemble des travaux des établissements a été synthétisé en fiches thématiques qui figureront dans les annexes du Projet.

- ⇨ En mars 2024 le **COPIL "Projet associatif"** a succédé au **GT « Projet associatif »** complété par un « comité rédactionnel » pour opérationnaliser cette réécriture.

Ces travaux ont été longs et complexes, articulés avec des temps de présentation en Conseil d'Administration. Le COPIL s'est attaché à gérer une double contrainte : inscrire les contenus en continuité de la pensée « féministe et abolitionniste » portée par l'AdN depuis l'engagement pour la loi de 2016 et réaliser une mise en forme plus adaptée aux contraintes communicationnelles actuelles afin de faciliter l'appropriation des contenus par toutes et tous, en interne et dans la société civile.

L'Amicale du Nid a publié l'ouvrage de Geneviève DUCHÉ et Marie-Hélène FRANJOU, anciennes présidentes, intitulé « *Pour un accompagnement féministe et abolitionniste des personnes victimes de la prostitution, une violence sexuelle et sexiste* ». Il représente une mémoire de la réflexion qui a structuré notre pensée abolitionniste.

L'Amicale du Nid a été, avec le Mouvement du Nid, l'une des deux associations porteuses de la réactivation du Collectif Abolition, dénommée désormais le Collectif Abolition XXI. Recentré sur les associations clairement abolitionnistes, le Collectif a travaillé dans un premier temps sur une charte, et envisagé des groupes de travail pour produire du lobbying.

EN 2024, L'AMICALE DU NID A POURSUIVI SON ENGAGEMENT À TRAVERS SES ACTIONS

Nos actions "historiques" ont été poursuivies et développées avec détermination et compétences sur tous les territoires grâce à l'engagement et à la compétence de nos salarié·es :

- ⇨ **Prévention**, auprès des jeunes et des adultes
- ⇨ **Sensibilisation, formation et étayage des professionnel·les**
- ⇨ **Diagnostics territoriaux**
- ⇨ **Accueil**
- ⇨ **Missions mineur·es** avec notamment le co-accompagnement en étroite collaboration avec la protection de l'enfance
- ⇨ **Accompagnement social global** avec, notamment comme leviers, l'hébergement et le logement accompagné, l'insertion socio-économique (AAVA, cours de FLE…), la santé, le soutien juridique, les parcours de sortie de la prostitution.

L'AdN a publié un nouveau "Guide Repère" : prostitution et addictions.

Amicale du Nid - Siège social
21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org
www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org
Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

2024, UN CONTEXTE POLITIQUE COMPLEXE

Entre dissolution parlementaire, instabilité politique française, jeux olympiques et difficile adoption des lois de finances de l'Etat et de la Sécurité Sociale la ministre Aurore BERGÉ a présenté le **2 mai 2024** la **première stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel,** *en l'absence remarquée des ministres de l'Intérieur et de la Justice.* **C'est une réaffirmation de la loi de Maud OLIVIER et Catherine COUTELLE.**

Par ailleurs la Cour Européenne des Droits de l'Homme a validé la loi de 2016 et le rapport ONUsien de Reem ALSALEM qui soutient le modèle abolitionniste.

Ce rapport paru le 29 mai 2024 est intitulé « Prostitution et violence contre les femmes et les filles », de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences.

« La prostitution est un système d'exploitation et une forme globale de violence masculine contre les femmes et les filles qui recoupe d'autres formes de discrimination structurelle »

Ce rapport relatif aux violences dont sont l'objet les femmes et les filles en tant que forme, cause et conséquence de la prostitution est issu de contributions internationales dont **celle de l'Amicale du Nid**. Il présente des recommandations.

***In fine*, 2024 a été une bonne année pour le modèle abolitionniste.**

La CEDH a, certes, confirmé la loi de 2016 mais .... N'oublions pas que ce fut après un combat acharné :

- En 2019 une requête relative à la pénalisation de l'achat d'actes prostitutionnels, a été accusée de *« mettre en péril l'intégrité physique et psychique et la santé des personnes [pratiquant] la prostitution »* et de menacer *« le droit au respect de la vie privée des personnes prostituées et de leurs clients »*.
- Le 25 juillet 2024 : la Cour Européenne des Droits Humains (CEDH) a **rejeté à l'unanimité l'ensemble de ces griefs ;**
- Il s'en est suivi un appel des requérants devant la Grande chambre de la CEDH ;
- Pour finir le 16 décembre 2020 le renvoi a été rejeté.

Cette décision confirme que la loi du 13 avril 2016 respecte la Convention européenne des droits humains.

C'est une très bonne nouvelle dans un contexte international et national où l'abolitionnisme reste à défendre face à des courants sociétaux qui nient ce qu'est réellement la prostitution : une violence majeure, à caractère sexiste qui a des effets délétères sur la santé psychique, physique et sexuelle des personnes qui en sont victimes sur le long terme.

Amicale du Nid - Siège social
21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org
www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org
Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

2024 FUT AUSSI UNE ANNÉE D'AVANCÉES DE POLITIQUE PUBLIQUE POUR L'ABOLITION DU SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

- ⇨ Le 11 décembre 2023 est paru le 3ème plan de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains 2023-2027 : l'AdN a participé à l'évaluation du plan précédent et a contribué à celui-ci ;

  Le 2 mai 2024 est parue la première stratégie de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle : l'AdN y a contribué et a défendu avec succès l'inscription dans une même stratégie des victimes mineur·es et majeure·s ;

- ⇨ Le 4 juillet 2024 le Ministère de l'Intérieur a fait paraitre le premier plan de répression de la traire des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle 2024-2026 en six objectifs et 22 mesures ;

- ⇨ Le 3 octobre 2024 l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a rejeté un rapport prônant la réglementation de la prostitution. Elle demande la nomination d'un·e nouveau·elle rapporteur·e ;

- ⇨ Mais aucun chiffrage budgétaire et aucun objectif chiffré n'ont été formalisés.

Lors des jeux olympiques et paralympiques de Paris nous avons pu découvrir :

- ⇨ La première campagne de l'Etat rappelant la pénalisation de l'achat d'acte sexuel qui a malheureusement été quasi invisible. L'affiche « C'est combien », portait un message qui se voulait « habile », elle a toutefois interrogé sur la représentation de la prostitution : une femme avec des talons, en fait une victime, plutôt qu'un client-auteur…

- ⇨ Une campagne de l'Etat à destination des victimes et témoins de traite humaine ;

- ⇨ Une campagne du Collectif « Ensemble contre la traite » rappelant l'interdiction de la traite humaine.

Mais la demande d'achat d'actes sexuels tarifés a été constatée et confirmée par des données recueillies sur Internet, données observées par l'Amicale du Nid sur l'un des principaux sites d'annonces en ligne d'achat d'actes sexuels tarifés.

L'Amicale du Nid s'est impliquée sur le terrain à Paris et en Seine-Saint-Denis.

Du 2 septembre au 19 décembre 2024 a eu lieu **le procès de Dominique PELICOT** et de 51 autres « violeurs », procès qui a bénéficié d'une grande médiatisation et permis une prise de conscience de l'opinion publique (mais aussi l'expression publique de propos et pensées abjects…)

« Les clients de la prostitution comme les violeurs de Gisèle Pélicot consomment les corps offerts sans se demander comment ils sont arrivés à être ainsi offerts ni quelles seront les conséquences de leurs actes sur les femmes qu'ils violentent. Leur égotisme n'est pas remis en question dans une société qui voit encore d'un œil indulgent l'usage marchand des corps des femmes. Ainsi la prostitution entretient la culture du viol. » Geneviève DUCHÉ, ancienne présidente de l'Amicale du Nid, dans l'Humanité

Amicale du Nid - Siège social
21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org
www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org
Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

NOTRE LOBBYING EN 2024 : UN ENGAGEMENT FORT

- ⇨ **Le Groupe de Travail (GT) Lobbying** centré sur le lobbying politique international et national, s'est mis en place, comme évoqué l'an dernier, en janvier 2024. Composé de membres du Bureau. Il suit l'actualité politique nationale et internationale et réagit à celle-ci, en lien avec les orientations de l'AdN. Il œuvre à l'application de la loi du 13 avril 2016 par la rédaction de communiqués de presse, de courriers, la participation à des colloques nationaux et internationaux ;
- ⇨ La création du **Collectif Abolition XXI** est la réactivation d'un collectif d'associations féministes. Il est porté par l'AdN et le MdN pour promouvoir l'application de la loi de 2016. Françoise BRIÉ est leader pour l'AdN de cette réactivation, les membre du GT sont présents. Les réunions se déroulent au Siège de l'AdN. Le Collectif a produit une charte, il se constitue avec une attention particulière à la dimension abolitionniste de ses membres et envisage des groupes de réflexion permettant d'étayer son lobbying ;
- ⇨ … et création du **collectif abolition Bouches-du-Rhône.**

Des actions…

- ⇨ En juin et juillet 2924, en réponse aux résultats des élections européennes ayant vu l'extrême droite arriver en tête, l'Amicale du Nid s'est mobilisée pour faire barrage à l'extrême droite en France suite à la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République le 9 juin :
  - o Elle a participé à la publication d'un plaidoyer dans le cadre du Collectif « Alertes Féministes » ;
  - o … Et à la publication d'un manifeste féministe inter associatif pour l'abolition du système prostitutionnel ;
  - o Dans le cadre de la **Nouvelle composition du Comité d'Orientation de la MIPROF,** installée le 21 mars 2024 l'Amicale du Nid s'implique avec la **nomination par arrêté du 07/02/24 de la Déléguée Générale.**

Son objectif est de renforcer la collaboration entre les administrations et institutions avec la société civile pour construire une action publique efficace et pertinente au regard des besoins du terrain et centrée sur la protection des victimes.

Parmi ses missions :

- o Évaluation de la mise en œuvre du plan de lutte contre la traite des êtres humains ;
- o Suivi des mesures du plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains 2024-2027.

Composition du comité d'orientation :

- o Dix représentantes et représentants des associations intervenant en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et contre la traite des êtres humains, dont Delphine JARRAUD ;
- o Six personnalités qualifiées.

Amicale du Nid - Siège social
21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail :
contact@adn-asso.org
www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org
Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

- ⇨ Le 6 juin 2024 : l'AdN a été auditionnée par la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale sur la **définition pénale du viol** : nous attirons l'attention de la délégation sur les liens entre « non consentement » dans le viol et non consentement » de la prostitution sous-tendant la notion de « prostitution consentie/prostitution libre » - Rapport d'information présentées par Mmes les Députées Véronique RIOTTON et Marie-Charlotte GARIN le 21/01/25

LES PERSPECTIVES POUR 2025

La poursuite de notre action de **plaidoyer**

- La publication du rapport FACT-S le 29 avril 2025 « La situation de la prostitution en France : Analyse de l'impact de la loi du 13 avril 2016 et Recommandations », fruit du travail collaboratif de l'Amicale du Nid, de CAP International, de la FNCIDFF, de la Fondation Scelles et du Mouvement du Nid
- L'exploitation sexuelle des enfants par le système prostitutionnel ;
- Les parcours de sortie de la prostitution dans le respect de la loi du 13 avril 2016
- L'exploitation sexuelle en ligne : enjeux et réponses européennes
- 21/02 : Note à Laure MILLER, présidente de la commission d'enquête sur les manquements des politiques de protection de l'enfance, et Isabelle SANTIAGO, rapporteuse

https://www.fact-s.fr/

EN 2025, DES CHANTIERS À POURSUIVRE ET D'AUTRES À INITIALISER

- ⇨ **Soutenir nos missions mineur·es**, pour lutter contre le développement de la prostitution des mineur·es et le renforcement de la prévention ;
- ⇨ Promouvoir de nouveaux thèmes d'action (parentalité…) ;
- ⇨ **Renforcer notre ligne militante** pour plus d'actions au sein des CT et de bénévolat de compétences au sein des établissements, plus de compétences dans les instances nationales, afin de soutenir l'action des professionnel·les et de renforcer notre lobbying pour faire appliquer la loi ;
- ⇨ **Soutenir l'engagement des salarié·es** et veiller à un dialogue constructif au sein du CSE ;
- ⇨ **Renforcer notre partenariat avec les associations qui partagent notre combat abolitionniste.**

Amicale du Nid - Siège social
21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org
www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org
Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

UNE PRÉSIDENCE QUI...

- ⇨ Promeut l'écoute et la participation des personnes accompagnées ;
- ⇨ Favorise l'action collégiale au sein des instances militantes nationales et des CT et entre elles ;
- ⇨ Est à l'écoute des salarié·es et s'attache à accompagner leur action dans les territoires et au Siège ;
- ⇨ Est en dialogue avec les directeurs et directrices des établissements pour mieux comprendre l'action professionnelle ;
- ⇨ Pilote l'ensemble des GT et participe à des groupes de travail ou de formation des salarié·es.

MERCI...

- ⇨ Aux personnes accompagnées pour leur confiance et leurs témoignages qui nous aident à mieux comprendre ce qu'est la situation de prostitution ;
- ⇨ Aux salarié·es pour leur engagement et leur action compétente au service de nos objectifs et de nos projets ;
- ⇨ À Delphine JARRAUD, Déléguée Générale, pour son implication permanente dans la défense de nos valeurs et son énergie remarquable dans le développement systémique de nos actions ;
- ⇨ Aux adhérent·es qui s'engagent dans les CT, au CA ou auprès des salarié·es comme bénévoles de compétences ;
- ⇨ Aux financeurs et donateurs qui nous permettent de réaliser nos projets.

Paris, le 14 juin 2025

Françoise RITTER, Présidente de l'AdN

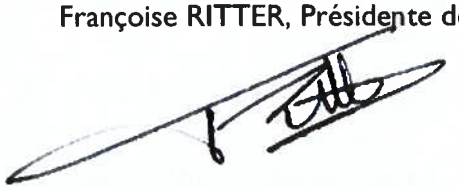

Amicale du Nid - Siège social
21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org
www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org
Association loi 1901 - Déclaration (Préfecture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

3. RAPPORT FINANCIER
S. DEBOURG

Amicale du Nid - Siège social
21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org
www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org
Association loi 1901 - Déclaration (Préfécture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

RAPPORT FINANCIER
Exercice 2024
Assemblée Générale du 14 juin 2025

I. PREAMBULE

En matière de vie associative

Des « rencontres associatives » ont réuni, deux jours en octobre 2024 à Paris, 220 administrateurs et administratrices, professionnel.les de l'Amicale du Nid et personnes accompagnées, autour de grands thèmes de réflexion et de valorisation nos pratiques.

Cette année, des travaux dans les territoires et au sein d'un groupe de travail national ont été menés pour actualiser le projet associatif et ses axes stratégiques.

Geneviève DUCHE et Marie-Hélène FRANJOU, anciennes présidentes de l'Amicale du Nid, ont co-écrit l'ouvrage « Pour un accompagnement féministe et abolitionniste des personnes victimes de la prostitution, une violence sexuelle et sexiste ».

En matière d'activité

L'année 2024 a permis la poursuite et la concrétisation de projets, à savoir :

- La finalisation du projet « Prostitution et addictions : comprendre pour agir », retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du fond addictions de l'Assurance maladie : cela s'est traduit par des formations réciproques des équipes de l'Amicale du Nid et d'Addictions France, des ateliers santé auprès du public, des flyers destinés au public pour ouvrir le dialogue, la production d'un Guide Repères « Prostitution et addictions ».
- Le développement des missions mineur.es au sein de l'association, avec notamment des financement AGRASC et de la cohésion sociale suite à des appels à projets, mais aussi des Conseils départementaux. En plus des projets locaux, une coordination nationale des missions mineures a permis durant 18 mois, des partages de pratiques professionnelles, des productions de repères pour l'action et la finalisation d'un outil d'accompagnement produit par les missions mineur.es de Seine-Saint-Denis et Seine-et Marne.
- La publication du Guide Repères « Prostitution et aller-vers » élaboré par et pour les professionnel·les de l'Amicale du Nid, afin de capitaliser notre expérience et poser des repères de pratiques professionnelles en matière d'aller-vers dans l'espace public (rues, routes, bois et forêts) ou dans l'espace numérique.

En matière salariale

- La revalorisation salariale dite « Ségur pour Toutes et Tous » a été mise en place par accord du 26 juin 2024. Cette revalorisation a concerné, dès le 1er janvier 2024, tous les salarié.es qui n'avaient pas bénéficié du 1er « Ségur socio-éducatif » mis en œuvre au 01/04/2022, et qui, pour mémoire, excluait un quart des salarié.es de l'association. Ainsi, au sein des structures ont été concernés tous les salarié.es) L'indemnité est d'un montant de 238 € brut par mois (il ne s'agit pas d'une « prime », elle est opposable à l'employeur). Ces 238€ brut par mois pour le.la salarié.e représentent un coût de 5270€/an pour l'employeur, soit un coût annuel de 1,2 M€ pour l'AdN.

II. STRUCTURE FINANCIERE

A. BILAN SYNTHETIQUE 2024

A - BILAN SYNTHETIQUE 2024

ACTIF	2024	2023	Variation
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	21 429	32 374	- 10 945
Immobilisations corporelles	5 810 092	6 152 781	- 342 689
Immobilisations financières	889 880	868 880	21 000
TOTAL I	**6 721 401**	**7 054 035**	**- 332 634**
Actif circulant			
Stocks et avances	145	26 388	- 26 243
Créances	1 839 554	3 463 813	- 1 624 259
Disponibilités	9 477 764	8 905 290	572 474
Charges constatées d'avance	129 026	129 968	- 942
TOTAL II	**11 446 489**	**12 525 459**	**- 1 078 970**
TOTAL BILAN ACTIF	**18 167 890**	**19 579 494**	**- 1 411 604**

PASSIF	2024	2023	Variation
Fonds propres	73 376	73 376	-
Réserves	3 151 451	2 975 668	175 783
Report à nouveau	3 965 095	1 820 119	2 144 976
Résultat de l'exercice	- 1 221 775	2 357 975	- 3 579 750
Subventions d'investissements	1 731 429	1 874 330	- 142 901
Provisions réglementées	1 071 540	1 075 773	- 4 233
TOTAL I	**8 771 116**	**10 177 241**	**- 1 406 125**
Provisions pour risques et charges	932 245	934 444	- 2 199
Fonds dédiés	2 254 798	1 806 489	448 309
TOTAL II	**3 187 043**	**2 740 933**	**446 110**
Dettes			
Emprunts	2 949 054	3 143 171	- 194 117
Dettes financières	191 917	1 360	190 557
Fournisseurs	484 818	567 745	- 82 927
Dettes fiscales et sociales	2 271 191	2 093 705	177 486
Autres dettes	157 249	173 353	- 16 104
Produits constatés d'avance	155 502	681 986	- 526 484
TOTAL III	**6 209 731**	**6 661 320**	**- 451 589**
TOTAL BILAN PASSIF	**18 167 890**	**19 579 494**	**- 1 411 604**

LA STRUCTURE FINANCIERE des comptes de notre association au 31 décembre 2024, reste stable par rapport à 2023.
Cette stabilité est la concrétisation des efforts continus de bonne gestion de l'ensemble des établissements. Cela témoigne du sens des responsabilités des salarié.es et des bénévoles concerné.es. Que toutes et tous en soient ici remercié.es.

Le total du bilan s'élève à 18.1€ fin 2024, soit -7.21 % par rapport à 2023 et l'analyse des principaux postes est la suivante :

A L'ACTIF

- Le niveau de **l'actif net immobilisé** passe de 7 054 K€ en 2023 à 6 721 K€ fin 2024.
  Les immobilisations brutes augmentent à hauteur de 217K€. Cette hausse est principalement liée à des travaux d'aménagement et de renouvellement de matériels (véhicule, informatique et hébergement) sur différents établissements. La variation de l'actif net immobilisé prend en compte l'amortissement de l'ensemble des biens de l'AdN, qui s'élève à -333K€ sur l'exercice.

- **Les créances** sont en diminution. Elles passent de 3 464K€ en 2023 contre 1 840K€ en 2024, du fait du solde de subventions notifiées tardivement en 2023 et perçues sur l'exercice 2024 (notamment les subventions liées aux missions mineur.es pour 929K€ et celles concernant les mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) et accueil de jour de l'AdN 93 pour 527 K€).
- **La trésorerie** quant à elle reste stable en valeur. Après prise en compte des comptes bancaires créditeurs (dettes financières), elle passe de 8 904K€ à 9 285K€ fin 2024. Elle représente 134 jours de trésorerie contre 148 jours en 2023.

AU PASSIF

- **Les fonds associatifs :** l'affectation des résultats de gestion des activités conventionnées, comptabilisés en réserve, est conforme aux décisions des autorités de contrôle. L'augmentation des réserves s'élève à 176K€.
- **Les provisions pour risques et charges** s'élèvent à 932K€ et sont en baissent de 2K€ par rapport à 2023.
- **Les fonds dédiés** correspondent à des subventions attribuées mais non utilisées dans l'exercice et qui sont reportées sur les exercices suivants. Les fonds dédiés sont en augmentation de 448K€. Cette augmentation s'explique par les fonds alloués pour les appels à projets « mineur.es » de la Direction de la cohésion sociale et AGRASC, versés en 2024, mais non encore utilisés.
- **Les dettes financières** liées aux emprunts enregistrent une diminution de 194K€ qui résulte du remboursement des emprunts antérieurement souscrits. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur l'exercice.

B. COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE 2024

B - COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE 2024 (FRAIS DE SIEGE INCLUS)

	2024	2023	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes	574 166	532 353	41 813	7.85%
Subventions d'exploitation	9 243 598	9 593 486	- 349 888	-3.65%
Dotations globales	10 170 614	10 271 925	- 101 311	-0.99%
Reprise sur provisions et transfert de charges	239 241	283 058	- 43 817	-15.48%
Utilisation des fonds dédiés	1 481 839	2 368 021	- 886 182	-37.42%
Autres produits	2 119 120	1 118 320	1 000 800	89.49%
TOTAL I	**23 828 578**	**24 167 163**	**- 338 585**	**-1.40%**
CHARGES D'EXPLOITATION			-	
Autres achats et charges externes	6 296 529	5 511 147	785 382	14.25%
Impôts et taxes	89 247	82 610	6 637	8.03%
Charges de personnel	14 460 238	13 591 397	868 841	6.39%
Charges de gestion courante	1 542 168	323 461	1 218 707	376.77%
Report en fonds dédiés	1 896 963	1 287 451	609 512	47.34%
Dotations aux amortissements et provisions	859 983	1 009 629	- 149 646	-14.82%
TOTAL II	**25 145 128**	**21 805 695**	**3 339 433**	**15.31%**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**- 1 316 550**	**2 361 468**	**- 3 678 018**	**-155.75%**
Résultat financier	- 40 526	- 39 834	- 692	1.74%
Résultat exceptionnel	135 302	36 341	98 961	272.31%
RESULTAT DE L'EXERCICE	**- 1 221 775**	**2 357 976**	**- 3 579 751**	**-151.81%**
TOTAL DES CHARGES	**25 212 785**	**21 959 633**	**3 253 152**	**14.81%**
TOTAL DES PRODUITS	**23 991 010**	**24 317 608**	**- 326 598**	**-1.34%**

En 2024, le total des charges d'exploitation s'est élevé à 25M€ contre 22M€ en 2023 soit une augmentation de 14.81%. En parallèle, le total des produits d'exploitation s'est établi à 24M€, soit une baisse de -1.4% par rapport à 2023.

La baisse des produits s'explique principalement par les résultats excédentaires antérieurs repris par les financeurs en déduction des subventions (« baisse de financement artificiel »).
Les principaux établissements concernés sont :

- 714K€ AdN 13
- 928K€ AdN 93
- 147K€ AdN SN

Ainsi le résultat d'exploitation ressort déficitaire à – 1317K€ du fait des reprises de résultats.
Après prise en compte du résultat financier (-40K€), du résultat exceptionnel (135K€) lié aux reprises de subventions d'investissements, le résultat de l'exercice comptable ressort donc en déficit à – 1 222K€.

Les comptes consolidés de l'Amicale du Nid sont donc déficitaires comptablement. Mais, après prise en compte des reprises de résultats antérieurs (2 021 922 €) et la neutralisation de variation de provision pour congés payés (42 395 €), le résultat consolidé de l'Amicale du Nid est excédentaire de 842K€.

Ce résultat est le consolidé des résultats de l'ensemble de nos dispositifs qui peuvent présenter des disparités dans les modalités de financement, dans les conditions de fonctionnement différentes selon les services, et qui n'absorbent pas de la même manière les éléments impondérables.

	ADN13	ADN BzH	ADN31	ADN34	ADN 38-73	ADN69	ADN75	ADN92	ADN93	ADN SN	ASSO	GLOBAL N	GLOBAL N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION													
Dotations globales	1 568 487	-	500 381	481 138	-	1 203 765	2 216 104	1 067 282	3 133 456	-	-	10 170 613	10 271 925
Subventions	483 999	626 848	248 246	1 377 312	362 961	909 651	794 540	385 949	3 520 175	530 419	3 500	9 243 600	9 593 487
Autres produits	296 829	14 264	71 509	286 826	42 481	255 476	101 949	266 927	718 695	1 046 215	8 146	3 109 317	2 799 014
TOTAL I	**2 349 315**	**641 112**	**820 136**	**2 145 276**	**405 442**	**2 368 892**	**3 112 593**	**1 720 158**	**7 372 326**	**1 576 634**	**11 646**	**22 523 530**	**22 664 426**
CHARGES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Charges de personnel	2 171 407	352 515	661 984	1 179 853	217 406	1 649 411	1 923 114	974 111	4 398 844	1 106 382	-	14 635 027	13 620 160
Achats et autres services extérieurs	662 572	76 823	134 723	529 059	38 566	395 227	935 152	304 413	2 677 764	505 373	132 141	6 391 813	5 593 760
Charges divers	326 878	28 105	72 545	262 635	15 462	490 950	187 887	291 476	671 487	54 725	-	2 402 150	2 169 607
TOTAL II	**3 160 857**	**457 443**	**869 252**	**1 971 547**	**271 434**	**2 535 588**	**3 046 153**	**1 570 000**	**7 748 095**	**1 666 480**	**132 141**	**23 428 990**	**21 383 527**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**- 811 542**	**183 669**	**- 49 116**	**173 729**	**134 008**	**- 166 696**	**66 440**	**150 158**	**- 375 769**	**- 89 846**	**- 120 495**	**- 905 460**	**1 280 899**
Résultat financier et exceptionnel	28 474	-	- 4 702	- 2 768	- 300	39 852	70	64	22 267	-	11 818	94 775	- 3 493
Variation fonds dédiés	38 529	21 121	73 857	- 90 000	- 123 895	- 67 103	- 112 415	- 70 211	33 539	- 114 512	-	- 411 090	1 080 569
RESULTAT DE L'EXERCICE	**- 744 539**	**204 790**	**20 039**	**80 961**	**9 813**	**- 193 947**	**- 45 905**	**80 011**	**- 319 963**	**- 204 358**	**- 108 677**	**- 1 221 775**	**2 357 975**
Reprise résultat et Variation CP	714 393	-	34 090	6 748	-	94 718	42 460	734	928 477	144 227	98 469	2 064 317	257 726
RESULTAT ADMINISTRATIF	**- 30 146**	**204 790**	**54 129**	**87 709**	**9 813**	**- 99 229**	**- 3 445**	**80 745**	**608 514**	**- 60 131**	**- 10 208**	**842 542**	**2 615 701**

III. EXAMEN DETAILLE PAR ETABLISSEMENT

Préambule :

La hausse des dotations globales des CHRS correspond au financement de la revalorisation salariale (Ségur pour Tous à compter du 1er janvier 2024).

BOUCHES-DU-RHONE (13)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	1 568 487	-	1 568 487	1 606 208
Subventions		483 999	483 999	1 228 988
Autres produits	202 738	94 091	296 829	105 344
TOTAL I	**1 771 225**	**578 090**	**2 349 315**	**2 940 540**
CHARGES D'EXPLOITATION		-		
Charges de personnel	1 322 888	848 519	2 171 407	2 007 892
Achats et autres services extérieurs	309 910	352 662	662 572	454 159
Charges divers	229 364	97 514	326 878	308 989
TOTAL II	**1 862 162**	**1 298 695**	**3 160 857**	**2 771 040**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**- 90 937**	**- 720 605**	**- 811 542**	**169 500**
Résultat financier et exceptionnel	28 474	-	28 474	36 042
Variation fonds dédiés	1 500	37 029	38 529	1 107 163
RESULTAT DE L'EXERCICE	**- 60 963**	**- 683 576**	**- 744 539**	**1 312 705**
Reprise résultat et Variation CP	31 183	683 210	714 393	- 15 209
Résultat Administratif	**- 29 780**	**- 366**	**- 30 146**	**1 297 496**

CHRS : Déficit structurel de 50K€ compensé par le financement d'un poste PSP par la DDFE
Financement 2024 de la mission mineur.es assuré par la reprise des excédents constatés en 2023.

HAUTE-GARONNE (31)

La baisse des subventions est principalement liée à la baisse de financement pour les mineurs (-130K€). Toutefois, le dispositif sur la mission mineur.es a été réajusté : le financement est assuré jusqu'en 2027.
L'excédent 2024 du CHRS est principalement lié à l'économie réalisée sur les dépenses de personnel. Cette économie a été réalisée via l'embauche de deux personnes en contrat d'apprentissage (au lieu de deux postes d'éducateurs) et l'absence pour congé sabbatique sur une partie de l'année de la secrétaire.

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	500 381	-	500 381	511 207
Subventions		248 246	248 246	386 410
Autres produits	40 821	30 688	71 509	52 225
TOTAL I	**541 202**	**278 934**	**820 136**	**949 842**
CHARGES D'EXPLOITATION		-		
Charges de personnel	392 658	269 326	661 984	598 323
Achats et autres services extérieurs	63 921	70 802	134 723	112 463
Charges divers	54 715	17 830	72 545	63 018
TOTAL II	**511 294**	**357 958**	**869 252**	**773 804**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**29 908**	**- 79 024**	**- 49 116**	**176 038**
Résultat financier et exceptionnel	- 4 597	- 105	- 4 702	- 4 807
Variation fonds dédiés		73 857	73 857	- 78 695
RESULTAT DE L'EXERCICE	**25 311**	**- 5 272**	**20 039**	**92 536**
Reprise résultat et Variation CP	34 090		34 090	12 995
Résultat Administratif	**59 401**	**- 5 272**	**54 129**	**105 531**

HERAULT (34)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	481 138	-	481 138	437 238
Subventions	9 500	1 367 812	1 377 312	1 139 496
Autres produits	89 665	197 161	286 826	78 652
TOTAL I	**580 303**	**1 564 973**	**2 145 276**	**1 655 386**
CHARGES D'EXPLOITATION		-		
Charges de personnel	362 327	817 526	1 179 853	976 001
Achats et autres services extérieurs	147 598	381 461	529 059	463 767
Charges divers	72 452	190 183	262 635	140 041
TOTAL II	**582 377**	**1 389 170**	**1 971 547**	**1 579 809**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**- 2 074**	**175 803**	**173 729**	**75 577**
Résultat financier et exceptionnel	- 3 952	1 184	- 2 768	317
Variation fonds dédiés	-	90 000	- 90 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE	**- 6 026**	**86 987**	**80 961**	**75 894**
Reprise résultat et Variation CP	6 748		6 748	20 894
Résultat Administratif	**722**	**86 987**	**87 709**	**96 788**

La hausse des subventions est principalement liée à la mission mineur.es et à l'évolution du dispositif à Béziers (+155K€).
La hausse de la masse salariale est la conséquence des projets. Toutefois, les recrutements ont été réalisés en cours d'année.
Une attention particulière doit être portée sur les appartements relais qui sont déficitaires à hauteur 12K€ sur 2024 (déficits cumulés de 87K€). Un plan d'action a été mis en place. Un retour à l'équilibre est prévu pour 2025.
L'excédent administratif du CHRS est lié à la variation de la provision des congés payés.

ISERE ET ANTENNE DE SAVOIE (38 & 73)

Suite à la décision du Conseil d'Administration, l'intervention dans la Savoie pour l'accompagnement des majeur.es s'est arrêtée au 31/12/2024, faute de moyens supplémentaires alloués par la DRDFE

La hausse des financements est à lier à l'octroi de fonds DGCS via le Conseil Département 73 pour l'accompagnement de professionnel sur les problématiques des mineur.es (84 K€ en fonds dédiés = > recrutement en 2025)

.

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales				
Subventions		362 961	362 961	332 617
Autres produits		42 481	42 481	8 133
TOTAL I	-	**405 442**	**405 442**	**340 750**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel		217 406	217 406	238 507
Achats et autres services extérieurs		38 566	38 566	48 872
Charges divers		15 462	15 462	30 643
TOTAL II	-	**271 434**	**271 434**	**318 022**
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	**134 008**	**134 008**	**22 728**
Résultat financier et exceptionnel		- 300	- 300	- 13 000
Variation fonds dédiés		- 123 895	- 123 895	- 10 000
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	**9 813**	**9 813**	**- 272**
Reprise résultat et Variation CP				
Résultat Administratif		**9 813**	**9 813**	**- 272**

RHONE (69)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	1 203 765	-	1 203 765	1 379 037
Subventions		909 651	909 651	515 701
Autres produits	37 418	218 058	255 476	248 373
TOTAL I	**1 241 183**	**1 127 709**	**2 368 892**	**2 143 111**
CHARGES D'EXPLOITATION		-		
Charges de personnel	954 255	695 156	1 649 411	1 509 657
Achats et autres services extérieurs	277 302	117 925	395 227	358 984
Charges divers	237 382	253 568	490 950	324 905
TOTAL II	**1 468 939**	**1 066 649**	**2 535 588**	**2 193 546**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**- 227 756**	**61 060**	**- 166 696**	**- 50 435**
Résultat financier et exceptionnel	28 056	11 796	39 852	35 465
Variation fonds dédiés	33 714	- 100 817	- 67 103	46 141
RESULTAT DE L'EXERCICE	**- 165 986**	**- 27 961**	**- 193 947**	**31 171**
Reprise résultat et Variation CP	94 718		94 718	- 3 098
Résultat Administratif	**- 71 268**	**- 27 961**	**- 99 229**	**28 073**

CHRS : le déficit de 71 K€ est non structurel. Il est principalement dû au Ségur pour tous non encore financé fin 2024 (20 K€) et à une régularisation suite à une erreur de calcul sur la provision d'indemnité départ à la retraite (32 K€)).
Le Ségur 2024 devrait être pris en compte dans l'enveloppe 2025.

L'augmentation des subventions est liée aux projet mineur.es et santé.

Déficit 2024 AAVA = -26 K€ contre 50K€ en 2023.
La situation s'améliore mais reste fragile.
Pour rappel, le total des réserves et reports à nouveau cumulés de l'AAVA au 31.12. 2023 s'élevait à 84 018€.

PARIS (75)

L'excèdent du CHRS est structurel. En effet, l'enveloppe allouée au titre des charges de personnel est supérieure à celle consommée. Suite aux départs de salarié.es depuis la signature du premier CPOM, une économie est constatée du fait d'un effet GVT inversé (les salarié.es embauché.es ont moins d'ancienneté que ceux en poste précédemment).

Les budgets sous subventions sont équilibrés, à l'exception du dispositif Intermède. En effet, l'ARS n'a pas réévalué le montant de la subvention depuis la mise en place de l'indemnité socio-éducative (SEGUR). Cela génère un déficit structurel. Un courrier a été adressé le 18/02/25 afin de demander une réévaluation de l'enveloppe. A défaut de réévaluation et suite à une demande de l'ARS de présenter un BP avec une baisse de 20%, le dispositif sera revu à la baisse avec un ETP en moins à partir de2026

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	2 216 104	-	2 216 104	2 161 046
Subventions		794 540	794 540	733 775
Autres produits	90 149	11 800	101 949	103 485
TOTAL I	**2 306 253**	**806 340**	**3 112 593**	**2 998 306**
CHARGES D'EXPLOITATION		-		
Charges de personnel	1 321 068	602 046	1 923 114	1 930 047
Achats et autres services extérieurs	845 593	89 559	935 152	882 356
Charges divers	147 422	40 465	187 887	170 529
TOTAL II	**2 314 083**	**732 070**	**3 046 153**	**2 982 932**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**- 7 830**	**74 270**	**66 440**	**15 374**
Résultat financier et exceptionnel	70	-	70	344
Variation fonds dédiés	-	112 415	- 112 415	- 52 048
RESULTAT DE L'EXERCICE	**- 7 760**	**- 38 145**	**- 45 905**	**- 36 330**
Reprise résultat et Variation CP	42 460		42 460	88 875
Résultat Administratif	**34 700**	**- 38 145**	**- 3 445**	**52 545**

HAUTS-DE-SEINE ET ANTENNES DES YVELINES ET VAL-D'OISE (92-78-95)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	1 067 282	-	1 067 282	1 059 554
Subventions	13 775	372 174	385 949	266 112
Autres produits	19 153	247 774	266 927	300 729
TOTAL I	**1 100 210**	**619 948**	**1 720 158**	**1 626 395**
CHARGES D'EXPLOITATION		-		
Charges de personnel	774 185	199 926	974 111	882 744
Achats et autres services extérieurs	229 336	75 077	304 413	394 807
Charges divers	97 931	193 545	291 476	290 056
TOTAL II	**1 101 452**	**468 548**	**1 570 000**	**1 567 607**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**- 1 242**	**151 400**	**150 158**	**58 788**
Résultat financier et exceptionnel	64	-	64	- 1 535
Variation fonds dédiés	1 494	- 71 705	- 70 211	- 76 541
RESULTAT DE L'EXERCICE	**316**	**79 695**	**80 011**	**- 19 288**
Reprise résultat et Variation CP	734		734	30 108
Résultat Administratif	**1 050**	**79 695**	**80 745**	**10 820**

L'augmentation des produits est liée à l'appel à projet DGCS qui permet la création d'une mission mineur.es dans le 92 et l'augmentation des financements dans le 95.

L'excèdent des activités subventionnées s'explique par la reprise de fonds dédiés DRDFE pour l'action d'insertion professionnelle (40K€) et par l'excédent de 27 K€ de l'AAVA.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

L'excédent 2024 tout comme l'excédent 2023 est la conséquence des problématiques de recrutement que rencontre ce département. En effet, le sous-effectif moyen en 2024 est de 22.22ETP.
Cette économie de masse salariale est partiellement compensée par des dépenses d'intérim qui s'élèvent à 605 K€

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	3 133 456	-	3 133 456	3 117 635
Subventions	48 614	3 471 561	3 520 175	3 826 156
Autres produits	154 842	563 853	718 695	939 961
TOTAL I	**3 336 912**	**4 035 414**	**7 372 326**	**7 883 752**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	2 046 672	2 352 172	4 398 844	4 312 714
Achats et autres services extérieurs	992 539	1 685 225	2 677 764	2 329 889
Charges divers	339 983	331 504	671 487	743 807
TOTAL II	**3 379 194**	**4 368 901**	**7 748 095**	**7 386 410**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**- 42 282**	**- 333 487**	**- 375 769**	**497 342**
Résultat financier et exceptionnel	- 2 157	24 424	22 267	- 66 298
Variation fonds dédiés	31 613	1 926	33 539	236 834
RESULTAT DE L'EXERCICE	**- 12 826**	**- 307 137**	**- 319 963**	**667 878**
Reprise résultat et Variation CP	7 220	921 257	928 477	123 161
Résultat Administratif	**- 5 606**	**614 120**	**608 514**	**791 039**

BRETAGNE (29 22 35 56)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales		-		
Subventions		626 848	626 848	586 877
Autres produits		14 264	14 264	5 559
TOTAL I	**-**	**641 112**	**641 112**	**592 436**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel		352 515	352 515	339 175
Achats et autres services extérieurs		76 823	76 823	73 823
Charges divers		28 105	28 105	19 683
TOTAL II	**-**	**457 443**	**457 443**	**432 681**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-**	**183 669**	**183 669**	**159 755**
Résultat financier et exceptionnel			- -	220
Variation fonds dédiés		21 121	21 121 -	93 200
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-**	**204 790**	**204 790**	**66 335**
Reprise résultat et Variation CP				
Résultat Administratif		**204 790**	**204 790**	**66 335**

L'excédent 2024 est lié aux économies réalisées au niveau des frais de déplacement et des fournitures. Du fait de la fragilité des financements (plus de 20 subventions), dont les notifications pour certaines sont adressées sur le dernier trimestre de l'année, l'ensemble des enveloppes budgétaires ne sont pas utilisées par prudence. Ainsi que par la reprise de fonds dédiés non utilisés datant de 2023 à hauteur de 183K€.

SIEGE

Les comptes du siège sont composés des éléments suivants :

- Les frais de siège, déficitaires à hauteur de 39K€, principalement lié à l'enquête JDS (30K€) mandatée par le CSE.

- D'activités financées par subvention, notamment, les actions financées par le SDFE qui font l'objet d'une convention pluriannuelle signée avant la mise en application du Ségur pour Tous (déficitaire à hauteur de 21K€).

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales			-	-
Subventions		530 419	530 419	577 355
Autres produits		1 046 215	1 046 215	947 825
TOTAL I	**-**	**1 576 634**	**1 576 634**	**1 525 180**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel		1 106 382	1 106 382	825 100
Achats et autres services extérieurs		505 373	505 373	456 774
Charges divers		54 725	54 725	77 936
TOTAL II		**1 666 480**	**1 666 480**	**1 359 810**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-**	**89 846**	**- 89 846**	**165 370**
Résultat financier et exceptionnel			- -	46
Variation fonds dédiés	-	114 512	- 114 512	915
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-**	**204 358**	**- 204 358**	**166 239**
Reprise résultat et Variation CP		144 227	144 227	
Résultat Administratif	**-**	**60 131**	**- 60 131**	**166 239**

COMPTE ASSOCIATIF

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales			-	
Subventions		3 500	3 500	
Autres produits		8 146	8 146	8 728
TOTAL I	-	11 646	11 646	8 728
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel			-	-
Achats et autres services extérieurs		132 141	132 141	17 866
Charges divers			-	-
TOTAL II	-	132 141	132 141	17 866
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	- 120 495	- 120 495	- 9 138
Résultat financier et exceptionnel		11 818	11 818	10 245
Variation fonds dédiés			-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	- 108 677	- 108 677	1 107
Reprise résultat et Variation CP		98 469	98 469	
Résultat Administratif		- 10 208	- 10 208	1 107

Ce compte est destiné à financer les frais d'Assemblée Générale et ceux des réunions de Bureau et du Conseil d'Administration.

Le déficit de 10 K€ s'explique par une légère augmentation des frais bancaires (+ 8K€), et le financement du livre de G. Duché et M.H Franjou (8K€ €).
Le financement des journées associatives a été assuré via la reprise des fonds CITS à hauteur de 98 469 €.

IV. PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 est pleine d'enjeux, notamment :

- Le projet associatif 2025-2029 élaboré en mode collaboratif, qui sera présenté à l'Assemblée Générale de juin 2025.
- La poursuite de la démarche qualité dans la perspective des évaluations de l'ensemble de nos CHRS en 2026
- La nouvelle certification QUALIOPI à 5 ans de notre organisme de formation
- Le développement et le renforcement des missions mineur.es de l'Amicale du Nid, avec la finalisation des projets de coordination mineur.es.
- Les travaux autour de la, parentalité et les droits aux séjours, avec la production de guides.
- La poursuite de constitutions de parties civiles dans différents types de procès, en particulier auprès de victimes mineures.

Pour le Conseil d'Administration,
Sandrine DEBOURG
Trésorière

5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES F. NACCACHE

Amicale du Nid - Siège social
21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org
www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org
Association loi 1901 - Déclaration (Préfécture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

Jégard Créatis C

EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Association AMICALE DU NID

Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau
75010 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Léo Jégard & Associés
23 rue du Clos d'Orléans
94120 Fontenay-sous-Bois
Tél. +33 1 48 73 69 91
bienvenue@jegardcreatis.com

5 rue du Havre - 75008 Paris
SAS au capital de 157 840 €
APE 6920Z - TVA FR 01 702 042 508
RCS Paris - Siret 702 042 508 00052
www.jegardcreatis.com

DIFFERENCE

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

PrimeGlobal

Association AMICALE DU NID
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau
75010 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Jegard Créatis

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AMICALE DU NID relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport,

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26 avril 2025.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 2 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le compte de Franck NACCACHE (+33637777410)
Date : 02/06/2025 16:59:07
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par SMS : 829327

Jegard Créatis

Franck NACCACHE
Associé

COMPTES ANNUELS

BILAN COMPTABLE AU 31/12/2024

ACTIF

Libellé	Montant brut 31/12/2024	Amort. et prov. 31/12/2024	Montant net 31/12/2024	Montant net 31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	179 949	167 798	12 151	17 774
Autres immobilisations incorporelles	98 695	89 418	9 277	14 601
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	564 732		564 732	564 732
Constructions	7 348 080	3 893 050	3 455 030	3 722 742
Installations techniques, matériels et outillage	472 372	295 217	177 155	199 480
Autres immobilisations corporelles	4 772 553	3 159 378	1 613 175	1 665 826
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 134		2 134	2 134
Prêts	136 923		136 923	136 923
Autres immobilisations financières	750 823		750 823	729 824
TOTAL I	14 326 261	7 604 861	6 721 400	7 054 036
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	145		145	26 388
Créances (1) :				
Créances redevables et comptes rattachés (2)	517 463	87 148	430 315	524 013
Créances reçues par legs ou donations			0	0
Autres créances	1 409 240		1 409 240	2 939 800
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	9 477 764		9 477 764	8 908 472
Charges constatées d'avance	129 026		129 026	126 786
TOTAL II	11 533 638	87 148	11 446 490	12 525 459
Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	25 859 899	7 692 009	18 167 890	19 579 495
(1) Dont à moins d'un an : 2 221 877 Dont à plus d'un an : 271 370				
(2) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.				

BILAN COMPTABLE AU 31/12/2024

PASSIF

Libellé	Montant net 31/12/2024	Montant net 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	**51 086**	**51 086**
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	*51 086*	*51 086*
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation	**22 290**	**22 290**
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 608 768	2 432 985
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*2 608 768*	*2 432 985*
Excédents et réserves affectés à l'investissement	*1 653 733*	*1 602 983*
Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)	*507 929*	*507 929*
Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissements	*447 106*	*322 073*
Autres réserves	542 683	542 683
Report à nouveau	**3 965 095**	**1 820 120**
Dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	*1 653 705*	*863 464*
Dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	*-615 933*	*-625 349*
Dont charges des activités SMS de prise en compte différée	*2 927 323*	*1 582 004*
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	**-1 221 775**	**2 357 975**
Dont résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée	*-227 934*	*48 273*
Situation nette	***5 968 147***	***7 227 139***
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	**1 731 429**	**1 874 330**
Provisions réglementées :	**1 071 540**	**1 075 773**
Couverture du besoin en fonds de roulement	*91 964*	*91 964*
Réserves des plus-values nettes d'actif	*939 497*	*940 069*
Droit des propriétaires		
TOTAL I	8 771 116	10 177 242
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations	309 980	309 980
Fonds dédiés	1 944 818	1 496 509
TOTAL II	2 254 798	1 806 489
Provisions		
Provisions pour risques	143 376	216 482
Provisions pour charges	788 869	717 962
TOTAL III	932 245	934 444
DETTES (3)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	191 917	1360
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 949 054	3 143 171
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	484 818	567 745
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales et fiscales	2 271 191	2 093 705
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (5)	157 249	173 353
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	155 502	681 986
TOTAL IV	6 209 731	6 661 320
Ecart de conversion (passif) TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	18 167 890	19 579 495

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291:
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : .....
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an : 389 673
(5) Dont fonds des majeurs protégés : .....

COMPTE DE RESULTAT - Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services :		
Ventes de biens :		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service :	574 166	532 353
dont parrainages		
dont prestations de services des activités sociales et médico-sociales	574 166	532 353
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subvention d'exploitation	19 414 212	19 865 411
Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	10 170 614	10 271 925
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	237 159	283 058
Utilisation des fonds dédiés	1 481 839	2 368 021
Autres produits	1 163 998	1 118 320
TOTAL I	22 871 374	24 167 163
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	6 300 562	5 511 147
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	1 341 671	1 271 432
- autres	89 247	82 610
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	9 196 637	8 706 700
- charges sociales	3 921 930	3 613 265
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	646 274	694 507
Dotations aux provisions	213 709	315 122
Report en fonds dédiés	1 892 930	1 287 451
Autres charges	587 046	323 460
TOTAL II	24 190 006	21 805 694
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 1 318 632	2 361 469
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'atif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 549	3 229
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 333	7 016
TOTAL III	11 882	10 245
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	52 408	50 080
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	52 408	50 080
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	- 40 526	- 39 835
RESULTAT COURANT AVANT IMPORTS (I- II +III - IV)	- 1 359 158	2 321 634

COMPTE DE RESULTAT - Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	5 498	121
Sur opérations en capital	142 901	138 268
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	4 233	1 811
TOTAL V	152 632	140 200
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	6 375	23 866
Sur opérations en capital	1 328	392
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 546	79 601
TOTAL VI	15 249	103 859
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	137 383	36 341
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	23 035 888	24 317 608
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	24 257 663	21 959 633
RESULTAT CREDITEUR = Excédent -	1 221 775	2 357 975
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	12 587	12 587
TOTAL	12 587	12 587
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	12 587	12 587
TOTAL	12 587	12 587

ANNEXE COMPTES ANNUELS

Association AMICALE DU NID
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(JO 21/09/1946)

Siège social : 21 Rue du Château d'Eau
75010 PARIS

ANNEXE

Aux comptes annuels clos le 31 décembre 2024, sont caractérisés par les données suivantes :

▪ Total bilan	18 167 890 €
▪ Total compte de résultat :	
. Total des charges	24 257 663 €
. Total des produits	23 035 888 €
▪ Résultat de l'exercice (Déficit)	1 221 775 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 avril 2025.

Seules sont présentées les informations ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat de l'Association.

Note n°1	Règles et méthodes comptables.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

NOTES SUR L'ACTIF

Note n° 2	Tableau des immobilisations
Note n° 3	Tableau des amortissements
Note n° 4	Tableau des dépréciations
Note n° 5	Etats des créances

NOTES SUR LE PASSIF

Note n° 6	Etat des dettes
Note n° 7	Tableau de variation des fonds propres
Note n° 8	Tableau explicatif du report à nouveau

Note n° 9	Tableau explicatif du résultat de l'exercice
Note n° 10	Proposition d'affectation des résultats
Note n° 11	Tableau des provisions pour risques et charges
Note n° 12	Tableau de suivi des fonds dédiés

AUTRES INFORMATIONS

Note n° 13	Charges à payer
Note n° 14	Produits à recevoir

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 15	Détail des financements publics
Note n° 16	Charges et produits exceptionnels

AUTRES INFORMATIONS

Note n° 17	Engagements financiers
Note n° 18	Effectif
Note n° 19	Informations sur les rémunérations des dirigeants

NOTE N°1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des services.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement n°2014-03 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;

- Du règlement ANC n°2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- De la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dit M22bis.

2. DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES

Des contraintes particulières sont imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs de prestations. Pour tenir compte de ces contraintes, il est dérogé aux règles suivantes :

- Certaines provisions pour risques et charges sous contrôle des autorités de tarification ne représentent pas des passifs tels qu'ils sont définis dans le règlement du CRC 2000-06.

Le montant des provisions pour risques et charges et des fonds dédiés susceptibles de ne pas répondre à la définition de passif telle que définie par le règlement CRC 2000-06 représente un passif de 37 160 €.

3. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Il a été fait application de méthodes comptables identiques à celles de l'exercice précédent.

4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

L'année 2024 est la poursuite et la concrétisation de projets, à savoir :

- La finalisation du projet « Prostitution et addictions : comprendre pour agir », retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du fond addictions de l'Assurance maladie avec la production d'un guide.
- La mise en œuvre du plan de lutte contre la prostitution des mineur.es avec le développement de dispositifs spécifiques au sein de l'Amicale du Nid (renforcement ou création)
- La mise en place d'une coordination nationale des missions mineures durant 18 mois, avec des partages de pratiques professionnelles, des productions de repères pour l'action et la finalisation d'un outil d'accompagnement produit par les missions mineur.es de Seine-Saint-Denis et Seine-et Marne.
- La revalorisation salariale dite Ségur pour Tous par accord du 26 juin 2024. Ainsi, au sein des structures ont été concernés tous les salarié.es dès le 1er janvier 2024.

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Néant

6. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES :

A - AGREGATION DES COMPTES ANNUELS

L'Association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre, un siège (service commun), une activité propre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'Association sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de Siège.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat de l'Association résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. En fait compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister.

B - IMMOBILISATION INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les frais d'établissement sont immobilisés
Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée de 3 ans.

C - IMMOBILISATION CORPORELLES

1/ Immobilisations corporelles immeubles :

Elles ont fait l'objet d'une décomposition suivant les directives des nouveaux règlements pour les bâtiments acquis à compter du 01/01/2005.

2/ Immobilisations corporelles meubles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'application des règlements n'a pas apporté de modifications dans la présentation de ces comptes.

D - LES AMORTISSEMENTS POUR DEPRECIATION ONT ETE PRATIQUES SUIVANT LE MODE LINEAIRE SUR LA VALEUR D'ACQUISITION DES BIENS

Cette méthode a été jugée opportune sans qu'il soit nécessaire de retenir une valeur de cession.

Les amortissements sont calculés en fonction de leur durée normale d'utilisation :

▪ Matériel de transport	5 et 8 ans
▪ Mobilier, matériel	5 et 10 ans
▪ Matériel de bureau	3 - 5 et 10 ans
▪ Matériel informatique	3 - 4 et 5 ans
▪ Agencements et installations	5 et 10 ans

L'amortissement est pratiqué à compter de la mise en service de l'élément d'actif à amortir selon la règle du prorata temporis.

E - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.
Elles sont constituées par :

- Des dépôts et cautions
- Un compte titres constitué de fonds communs de placement (FCP) pour faire face à la dette relative au compte épargne-temps (CET). L'association n'a pas la libre disponibilité de ces sommes, qui ne peuvent être « débloquées » que lorsque les salariés font valoir leurs droits au paiement des jours de CET dans les cas limitativement prévus selon l'accord d'entreprise signé le 22/12/1999.
- Des nantissements de fonds pour garantir les prêts souscrits auprès de la banque Société Générale.
- les autres immobilisations financières sont constituées de parts A et B du Crédit coopératif.

F - CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

G - DISPONIBILITES

L'Association a souscrit une convention de fusion de ses comptes bancaires auprès du Crédit Coopératif.

H - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les placements sont constitués d'un livret A, d'un compte sur livret institutionnel et de deux livrets associatifs produisant des intérêts financiers comptabilisés en fin d'exercice. Les placements du compte sur livret institutionnel sont disponibles après un préavis de mobilisation de 32 jours.

I - RESERVES

L'affectation des résultats de gestion des activités conventionnées, comptabilisés en réserve est conforme aux décisions des autorités de contrôle.

J - REPORT A NOUVEAU

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'Association.

Les résultats des activités dont le financement est assuré par des tiers financeurs sont isolés au passif du bilan dans la rubrique « report à nouveau sans droits de reprise ».

Un tableau en annexe donne le détail du report à nouveau. (Notes n°8 et 9)

K - PROVISIONS REGLEMENTEES

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'Action Sociale et des Familles suivantes : :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provision réglementée afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS.

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22 et M21, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressés aux autorités de contrôle, est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

L - PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'engagement est calculé pour l'ensemble du personnel permanent. La provision/l'engagement pour IFC est évalué(e) selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ en retraite : 64 ans
- Rotation du personnel : selon le turn over de l'association à savoir par catégorie et tranche d'âge :

	Agent de maitrise	Cadre	Employé	Ouvrier	VRP multicartes
0 / 19 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 / 29 ans	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00
30 / 39 ans	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
40 / 49 ans	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
50 / 59 ans	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
60 / 69 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- Espérance de vie : selon la table de mortalité (2017-2019)
- Taux d'actualisation (recommandé pour les associations de plus de 250 salariés) : 3.38%
- Taux de charges sociales retenu :
  - Pour personnel cadre : 62%
  - Pour le personnel non cadre : 52%

Le total de l'engagement enregistré en provisions pour charges est de 670 330 €.

M - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions. Les provisions contrôlées par les financeurs au compte de Résultat sont conservées au bilan jusqu'à leur utilisation. Dans certains cas elles peuvent avoir un aspect dérogatoire au règlement CRC 2000-06.

N - DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER

La provision pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les autres dettes, sous réserve de l'approbation par les financeurs.

O - ENGAGEMENTS A REALISER SUR FONDS DEDIES

Les fonds dédiés, tels que définis par le règlement CRC n° 2018-06, enregistrent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

P – EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés pour leur valeur brute (montant en capital).

Q - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les éléments mentionnés sont ceux qui ont été identifiés.

R – ENGAGEMENT HORS BILAN – CREANCES ET DETTES ASSORTIES DE GARANTIES

- Nantissement parts capital Crédit Coopératif

AdN 13	:	471 €
AdN 34	:	2 821 €
AdN 69	:	2 013 €
AdN 92	:	4 270 €
AdN 93	:	4 285 €
CA	:	930 €
Total	:	14 790 €

- AdN 31 – Nantissement de trésorerie pour garantir les prêts liés à l'acquisition des nouveaux locaux.
  Montant : 74 400 €

- AdN 69 - Caution solidaire de la commune de Lyon sur prêt n° 06019040
  Montant : 100 000
  - Une hypothèque a été souscrite en 2019 pour garantir le prêt souscrit pour l'achat des locaux.

- AdN 13 - Caution amortissable sur prêt n° 04036570
  Montant au 31/12/2023: 26 711 €

- Compte associatif – Nantissement de trésorerie pour garantir les prêts liés à l'aménagement de la pension de famille de l'Amicale du Nid 93 qui a ouvert en 2018.
  Montant : 130 000 €

7. COMPTE DE RESULTAT

Les comptes de résultat des activités soumises à approbation ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

- Honoraires

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 44 642 € (article R 123-198 du code de commerce)

8. PRINCIPE DE GLOBALISATION

Les comptes sont repris intégralement à partir de la comptabilité autonome de chaque établissement.
Les principes d'élimination sont les suivants :

⇨ Au bilan :
- élimination des comptes inter établissements.

⇨ Au compte de résultat :
- élimination des frais de siège,
- élimination des salaires, charges sociales et dépenses de fonctionnement transférés.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

NOTES SUR L'ACTIF

Note n° 2 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d' établissement	180 717		768		179 949
Autres immobilisations incorporelles	104 988	996	7 289		98 695
TOTAL (I)	285 705	996	8 057		278 644
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	564 731				564 731
Constructions	7 348 081				7 348 081
Installations techniques, matériel et outillage	463 735	8 637			472 372
Installations générales, aménagements divers	2 344 000	112 799	3 191		2 453 608
Matériel de transport	551 230	44 881			596 111
Mobilier matériel de bureau et informatique	1 122 549	86 636	76 604		1 132 581
Mobilier matériel d'hébergement	560 003	42 890	12 640		590 253
	4 577 782	287 206	92 435	0	4 772 553
Autres Immobilisations corporelles en cours			0		
Avances et acomptes					
TOTAL (II)	12 954 329	295 843	92 435		13 157 737
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres titres immobilisés	2 134				2 134
Placements CET	136 923				136 923
Prêts et autres immobilisations financières	729 825	27 524	6 526		750 823
TOTAL (III)	868 881	27 524	6 526		889 880
TOTAL (I+II+III)	14 108 915	324 363	107 018		14 326 261

Note n° 3 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Immobilisations	Amortisse-ments cumulés au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Virements de poste à poste	Amortisse-ments cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	162 943	5 623	768		167 798
Autres immobilisations incorporelles	90 387	6 319	7 289		89 417
TOTAL (I)	253 330	11 942	8 057		257 215
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	3 625 338	268 513			3 893 851
Installations techniques, matériel et outillage	264 255	30 961			295 216
Installations générales, aménagements divers	1 149 904	137 476	3 191		1 284 190
Matériel de transport	395 390	60 512			455 902
Mobilier matériel de bureau	925 741	98 384	73 076		951 049
Mobilier matériel d'hébergement	440 921	38 486	11 968		467 440
	2 911 958	334 858	88 235		3 158 580
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (II)	6 801 550	634 332	88 235		7 347 647
TOTAL (I+II)	7 054 880	646 274	96 292		7 604 861

Note n° 4 - TABLEAU DES DEPRECIATIONS

Nature des dépréciations	Montant début exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Virements de poste à poste	Montant fin exercice
Sur immobilisations :					
- incorporelles					
- corporelles					
- financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	83 641	7 546	4 040		87 148
Autres dépréciations					
TOTAL	83 641	7 546	4 040		87 148
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation			4 040		
- financière					
- exceptionnelle		7 546			

Note n° 5 - ETAT DES CREANCES

	Créances	Montant brut 2023	Montant brut 2024	Degré de liquidité de l'actif	
				à un an au plus	à plus d'un an
	Autres titres immobilisés	**2134**	**2 134**		**2 134**
De l'actif	Prêts (1)	**136 923**	**136 923**		**136 923**
immobilisé	Autres immobilisations financières	**729 825**	**750 823**		**750 823**
	Avances et acomptes versés sur commandes	**26 388**	**145**	**145**	
	Créances art. 35	271 370	271 370		271 370
l'actif	Usagers et comptes rattachés	336 284	246 093	246 093	
		607 654	**517 463**	**246 093**	**271 370**
	Subventions & produits à recevoir	2 559 982	1 255 160	1 255 160	
	Personnel & comptes rattachés	132 216	21 848	21 848	
	Débiteurs divers	247 601	132 232	132 232	
circulant		**2 939 799**	**1 409 240**	**1 409 240**	
	Charges constatées d'avance	**126 786**	**129 026**	**129 026**	
TOTAL		4 569 509	2 945 754	1 784 504	1 161 250
	(1) Montant :				
	- Prêts accordés en cours d'exercice				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice				

NOTES SUR LE PASSIF

Note n° 6 - ETAT DES DETTES

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 949 054	183 811	620 854	2 144 389
Emprunts et dettes financières divers	191 917	191 917		
Fournisseurs et comptes rattachés	484 818	484 818		
Legs et dontations				
Personnel et comptes rattachés	860 223	860 223		
Organismes sociaux	1 356 800	1 356 800		
Etat - Impôts et taxes	54 169	54 169		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	157 248	157 248		
Produits constatés d'avance	155 502	155 502		
TOTAL	6 209 731	3 444 488	620 854	2 144 389
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	194 117			

Note n° 7 - TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Nature des fonds propres	Montant début d'exercice	Affectation des résulats et retraitements	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	**51 086**				**51 086**
Ecarts de réévaluation	**22 290**				**22 290**
Réserves	**2 975 668**	**175 783**	**0**	**0**	**3 151 451**
Statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	*2 432 985*		*0*	*0*	*2 608 768*
Excédents et réserves affectés à l'investissement	*1 602 983*	*50 750*			*1 653 733*
Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)	*507 929*				*507 929*
Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissements	*322 073*	*125 033*			*447 106*
Autres réserves	542 683				542 683
Report à nouveau (voir note 8)	**1 820 120**	**2 144 975**			**3 965 095**
Résultat de l'exercice (voir note 9)	**2 357 975**	**-2 357 975**	**-1 221 775**		**-1 221 775**
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES					
Subventions d'investissement	**1 874 330**			**142 900**	**1 731 430**
Provisions réglementées :	**1 075 773**			**4 233**	**1 071 540**
Couverture du besoin en fonds de roulement	*91 964*				*91 964*
Réserves des plus-values nettes d'actif	*940 279*			*573*	*939 706*
Droit des propriétaires					
TOTAL DES FONDS PROPRES	10 177 241	-37 217	-1 221 775	147 133	8 771 117

Retraitement des fonds dédiés	37 217
	37 217

Note n° 8 - TABLEAU EXPLICATIF DU REPORT A NOUVEAU

Postes	Montant début d'exercice	Affectation des résulats et retraitements	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Report à nouveau Gestion Libre	1 050 582	790 241			1 840 823
Dépenses refusées	-187 117				-187 117
Report à nouveau sans droit de reprise	**863 464**	**790 241**	**0**	**0**	**1 653 705**
Résultat sous contrôle tiers financeux	1 582 004	1 345 318			2 927 323
Charges rejetées	-375 190	-26 701			-401 891
Dépenses non opposables - Prov. CP	-227 033	36 117			-190 916
Dépenses non opposables - Autres	-23 126				-23 126
Report à nouveau sans droit de reprise	**956 655**	**1 354 734**	**0**	**0**	**2 311 390**
Report à nouveau	1 820 120	2 144 975	0	0	3 965 095

Note n° 9 - DETERMINATION DU RESULTATGLOBAL [1]

Libellé	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL 2024	TOTAL 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	10 170 613	-	10 170 613	10 271 925
Subventions	71 889	9 171 711	9 243 600	9 593 486
Autres produits	634 786	1 732 086	2 366 872	2 056 569
TOTAL I	10 877 288	10 903 797	21 781 085	21 921 980
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	7 174 053	7 460 974	14 635 027	13 620 160
Achats et autres services extérieurs	2 866 199	3 525 614	6 391 813	5 593 760
Charges divers	1 179 249	480 456	1 659 705	1 427 162
TOTAL II	11 219 501	11 467 044	22 686 545	20 641 082
VARIATION FONDS DEDIES	68 321	- 479 411	- 411 090	1 080 571
TOTAL III	68 321	11 468 090	23 935 161	23 148 815
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 273 892	- 1 042 658	- 1 316 550	2 361 469
RESULTAT FINANCIER ET EXCEPTIONNEL	45 958	48 817	94 775	- 3 494
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 227 934	- 993 841	- 1 221 775	2 357 975

(1) Frais de siège inclus

Note n° 10 - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Etablissements	Résultats comptables	Résultats antérieurs à affecter	Résultats de gestion	Dépenses inopposables- Dettes congés payés	Résultats administratifs à affecter	Propositions d'affectation						
						Affectation en Réserves				Affectation en report à nouveau		
						Excédent Investissement	Excédent Couverture BFR	Compensation Deficits	Compensation Charges d'amortissement	Excédent réduction charges exploitation	Excédent financement mesures exploitation	Reports à nouveaux
CHRS			0		0							
AdN 93	- 12 826		-12 826	7 220	-5 606			-5 606				
AdN 92	316		316	734	1 050	1 050						
AdN 75	- 7 760	28 000	20 240	14 460	34 700			34 700				
AdN 31	25 311	35 000	60 311	-910	59 401			36 401			23 000	
AdN 34	- 6 026		-6 026	6 748	722			722				
AdN 69	- 165 986	89 210	-76 776	5 508	-71 268			-71 268				
AdN 13	- 60 963	22 549	-38 414	8 634	-29 780							-29 780
TOTAL CHRS	- 227 934	174 759	-53 175	42 394	-10 781.00	1 050.00	0.00	-5 051.00	0.00	0.00	23 000.00	-29 780.00
Siège - Service commun	**-204 357**	144 227	-60 130		**-60 130.00**							**-60 130.00**
			0		0.00							
Activités hors CHRS			0		0.00							
AdN BHZ	204 790		204 790		204 790.00							204 790.00
AdN 75	- 38 145		-38 145		-38 145.00							-38 145.00
AdN 93	- 307 137	921 257	614 120		614 120.00							614 120.00
AdN 38	9 813		9 813		9 813.00							9 813.00
AdN 31	- 5 273		-5 273		-5 273.00							-5 273.00
AdN 34	86 987		86 987		86 987.00							86 987.00
AdN 69	- 27 961		-27 961		-27 961.00							-27 961.00
AdN 13	- 683 576	683 210	-366		-366.00							-366.00
ADN 92	79 695		79 695		79 695.00							79 695.00
	-885 164	**1 748 694**	**863 530**	**0**	**863 530.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**863 530.00**
Compte Associatif	**-108 677**	98 469	-10 208		**-10 208.00**							**-10 208.00**
TOTAL HORS CHRS	-993 841	1 847 163	853 322	0	853 322.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	853 322.00
TOTAL	-1 221 775	2 021 922	800 147	42 394	842 541.00	1 050.00	0.00	-5 051.00	0.00	0.00	23 000.00	823 542.00

Note n° 11 - TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant début exercice	Affectation résultats et retraitements	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Provisions pour risques	**216 482**		**6 700**	**79 806**	**143 376**
Autres provisions pour risques	**0**				**0**
Provisions pour charges:					
- Provisions pour départ à la retraite	557 558		207 009	94 237	670 330
- Provisions pour autres charges	27 000				27 000
- Provisions pour grosses réparations	133 406			41 865	91 541
	717 962	**0**	**207 009**	**136 102**	**788 869**
TOTAL	**934 444**	**0**	**213 709**	**215 908**	**932 245**
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation			213 709	215 908	
- financière					
- exceptionnelle					

Note n° 12 - TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
Projet 1							
Projet 2							
Subventions d'exploitation							
AdN 13	108 269	56 403	94 932			69 740	
AdN BHZ	329 621	491 207	512 326			308 502	
AdN 31	347 179	273 320	347 177			273 322	
AdN 34	-	90 000				90 000	
AdN 38-73	10 000	133 895	10 000			133 895	
AdN 69	139 167	167 760	100 657			206 270	
AdN 75	110 289	188 733	76 318			222 704	5 319
AdN 92	239 379	296 307	226 096			309 590	6 323
AdN 93	513 821	79 878	113 418		37 217	517 498	
AdN SN	8 764	115 427	915			123 275	
Contributions financières d'autres organismes							
Projet 1						-	
Projet 2						-	
Ressources liées à la générosité du public							
Dons manuels (à préciser)							
Legs et donations							
Total	1 806 489	1 892 930	1 481 839	-	37 217	2 254 796	11 642

Compte de résultat		1 892 930	1 481 839
écart		-	-

AUTRES INFORMATIONS

Note n°13 - CHARGES A PAYER

Détail des charges à payer	Montant
Factures non parvenues	33 657
Personnel	21 335
Dette CET	136 923
Congés payés	1 015 569
Autres charges à payer	99 866
TOTAL	**1 307 350**

Note N° 14 - AUTRES CREANCES : PRODUITS A RECEVOIR

Libellés	31/12/2024
AdN 13	**2 864**
ASP	500
CAF	2 364
AdN 31	**5 956**
Formation	5 200
Divers	756
AdN 34	**210 522**
METROPOLE	68 338
ARS	25 000
Divers	5 652
CD 34	111 533
AdN 38	**2 500**
Fondation des femmes	2 500
AdN 69	**7 995**
Fondation des femmes	2 500
CPAM	895
Caisse d'épargne	4 600
AdN 75	**381 050**
ARS	53 914
Coallia	312 156
Divers	14 981
AdN 92	**5 287**
Divers	5 287
AdN 93	**542 096**
CRIF	45 259
CD93	351 643
FIPD	11 250
CAF	40 600
COMMUNES	52 000
ARS	41 344
AdN BhZ	**0**
Divers	
Siège	**86 876**
CD 93	20 490
CRIF	28 786
Divers	28 600
SDFE	9 000
Compte Associatif	**10 013**
Divers	10 013
Sous-Total	**1 255 160**
Personnel & comptes rattachés	21 848
Débiteurs créditeurs divers	132 232
TOTAL	**1 409 240**

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 15 - DETAIL DES FINANCEMENTS PUBLICS

Détail des produit	Cohésion sociale[1]	Droits des Femmes[2]	Justice	ARS	Collectivités territoriales	CAF	Fondations	Divers	Total	Dont financement mineur.es
2021	12 746 461 €	596 617 €	109 971 €	536 381 €	1 129 257 €	66 000 €	76 380 €	750 €	15 261 817 €	460 285 €
2022	13 016 937 €	1 408 126 €	105 667 €	773 698 €	2 953 699 €	101 000 €	25 000 €	38 423 €	18 422 549 €	2 385 343 €
2023	14 854 789 €	1 343 119 €	121 400 €	835 092 €	2 565 236 €	41 000 €	98 775 €	6 000 €	19 865 411 €	2 286 334 €
2024	14 067 220 €	2 755 917 €	119 133 €	515 644 €	1 785 418 €	88 881 €	62 000 €	20 000 €	19 414 212 €	1 402 673 €
%	72%	14%	1%	3%	9%	0%	0%	0%		7%

[1] Dont dotation globale de financement des CHRS
[2] Incluant AGRASC

Note n° 16 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Détail des produits	Exercice 2024	Exercice 2023
Sur opérations de gestion	4 422	865
Sur exercices antérieurs	1 076	
Sur opérations en capital		
- Produits des cessions d'actifs		
- Quotes-parts subventions virées au compte de résultat	142 901	137 524
- Quotes-parts apports virés au compte de résultat		
	142 901	137 524
Reprises sur provisions réglementées		
Reprises sur provisions réglementées (immobilisations)	3 661	1 579
Reprises sur prov. Régl. PV cessions d'actifs	573	232
	4 234	1 811
TOTAL	152 633	140 200

Détail des charges	Exercice 2024	Exercice 2023
Pénalités, amendes	203	2 033
Exercices antérieurs		
Autres charges except. s/Op gestion	6 172	21 832
Sur opération en capital (VCN cessions)	1 328	392
Dotation except. Amort immos		
Dotation except. Dépréciation	7 546	79 602
Dotation prov. Régl. PV cessions d'actifs		
TOTAL	15 249	103 859

Résultat exceptionnel	137 384	36 341

AUTRES INFORMATIONS

Note n° 17 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
a) intérêts restant à courir sur emprunts auprès des établissements de crédit	490 857
part à moins d'un an	183 811
part à plus d'un an et moins de 5 ans	620 854
part à plus de cinq ans	2 144 389
Engagements reçus	
Néant	

Note n° 18 - EFFECTIF

Effectifs	2023	2023
E.T.P. (Equivalent Temps plein)	**260.31**	**252.46**
Nombre de salariés à fin d'année	**275**	**287**

Note n° 19 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 220 827 €.

Jégard Créatis

EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

Association AMICALE DU NID

Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau
75010 - PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS (article L 612-5 du Code de Commerce et L 313-25 du CASF)

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

Léo Jégard & Associés
23 rue du Clos d'Orléans
94120 Fontenay-sous-Bois
Tél. +33 1 48 73 69 91
bienvenue@jegardcreatis.com

5 rue du Havre - 75008 Paris
SAS au capital de 157 840 €
APE 6920Z - TVA FR 01 702 042 508
RCS Paris - Siret 702 042 508 00052
www.jegardcreatis.com

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

PrimeGlobal

Association AMICALE DU NID
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(J.O. 16/03/1987)
Siège social : 21 Rue Château d'Eau
75010 – PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les conventions (article L 612-5 du Code de Commerce et L313-25 CASF)

EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Les conventions soumises à l'Assemblée Générale :

I. CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L612-5 DU CODE DU COMMERCE

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Code de Commerce.

II. CONVENTION ARTICLES L313-25 ET R314-49 DU CASF (CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES)

Les conventions qui ont été portées à notre connaissance sont les suivantes :

- Rémunérations des cadres dirigeants salariés au sens de l'article L.212.15-1 du code du travail d'une personne morale de droit privé à but non lucratif gérant des établissements sociaux et médico-sociaux. Les rémunérations du Directeur Général, et des directrices ou directeurs de service sont mentionnées en annexe.

- Rémunérations des membres de la famille de Cadres dirigeants et Directeurs : néant.

- Rémunérations de membres de la famille d'un Administrateur : Néant.

Fait à Fontenay-Sous-Bois, le 2 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes.
Léo JEGARD & ASSOCIES

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le compte de Franck NACCACHE (+33637777410)
Date : 02/06/2025 16:59:06
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par SMS : 829327

Franck NACCACHE
Associé

6. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Amicale du Nid - Siège social
21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris - Tel : 01 44 52 56 40 - Fax : 01 42 03 55 39 - Mail : contact@adn-asso.org
www.amicaledunid.org - www.jenesuispasavendre.org
Association loi 1901 - Déclaration (Préfécture de la Seine) : 19.08.46 - J.O. du 21.09.46

AMICALE DU NID
PRÉSENTATION 2024

AGO du 14 juin 2025

AdN
Amicale du Nid

LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

AdN
Amicale du Nid

NOTRE ANALYSE DU SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

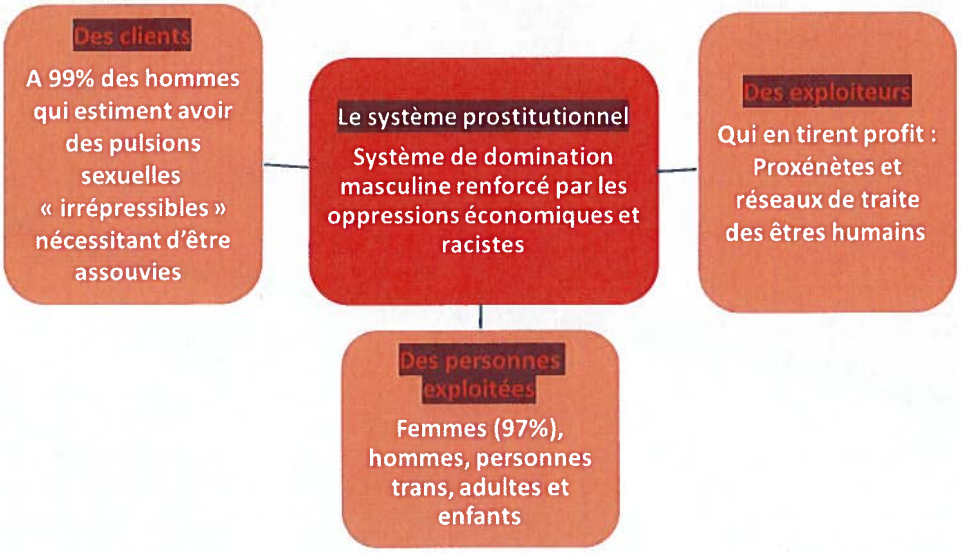

AdN
Amicale du Nid

SYSTÈME PROSTITUTIONNEL – CHIFFRES CLÉS EN FRANCE

Victimes et leur accompagnement

40 000 personnes sont en situation de prostitution en France et **10 à 15 000 enfants**

1 579 victimes de proxénétisme ou de recours délictuel à la prostitution enregistrées : 94 % sont des filles ou des femmes et 42 % sont des victimes mineures

2 102 parcours de sortie de la prostitution depuis la loi du 13 avril 2026

Dont 903 nouveaux parcours en 2024

La prostitution prend aujourd'hui trois formes

- A 84% « logée », en appartement ou hôtel ➔ 35-40 000 annonces en ligne chaque jour
- A 8% dans l'espace public
- A 8% « indoor » dans des établissements à activité détournée de type « salon de massage », « bar (à hôtesses) », « sexe shop » ou « sauna ».

AdN
Amicale du Nid

SYSTÈME PROSTITUTIONNEL – CHIFFRES CLÉS EN FRANCE

Auteurs des violences du système prostitutionnel 8 mis en cause pour proxénétisme sur 10 sont des hommes

- **53 réseaux démantelés** en 2023
- **59 mis en cause, 54 avec réponse pénale pour tenue d'un lieu de prostitution** (à noter : 426 salons de « massage » dénombrés par Zéro Macho en mai 2025)
- **1 220 condamnations inscrites au casier judiciaire pour proxénétisme (dont aggravé), recours à la prostitution (dont aggravé) et tenue d'un lieu de prostitution**. Notamment :
  - **83 pour proxénétisme**
  - **672 pour proxénétisme aggravé**
  - **32 % des personnes condamnées pour proxénétisme (dont aggravé) étaient en état de réitération ou de récidive**
  - **409 pour recours à la prostitution**
  - **20 pour recours à la prostitution**
  - **36 pour tenue d'un lieu de prostitution**

Acheteurs d'acte sexuel

- **1 146 clients verbalisés** pour achat d'actes sexuels en 2024 si peu… et en baisse ! vs 1 160 en 2023 et 1 155 en 2022
  - 58 % à Paris
  - 36 départements sans aucune verbalisation
- En 2023, **74 peines de stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels** prononcées par les tribunaux

AMICALE DU NID
RESSOURCES ET GOUVERNANCE

AdN
Amicale du Nid

L'AMICALE DU NID C'EST...

- **50 bénévoles assurant la gouvernance associative** déclinée en conseil d'administration et comités territoriaux
- **275 professionnel·les** qualifié·es et formé·es régulièrement au 31/12/2024 (258,71 ETP)
- **10 bénévoles de compétence**
- Un maillage territorial **sur seize départements**

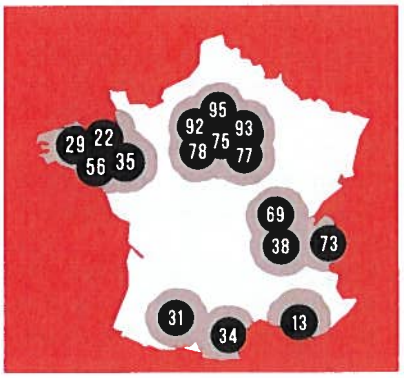

AdN
Amicale du Nid

GOUVERNANCE

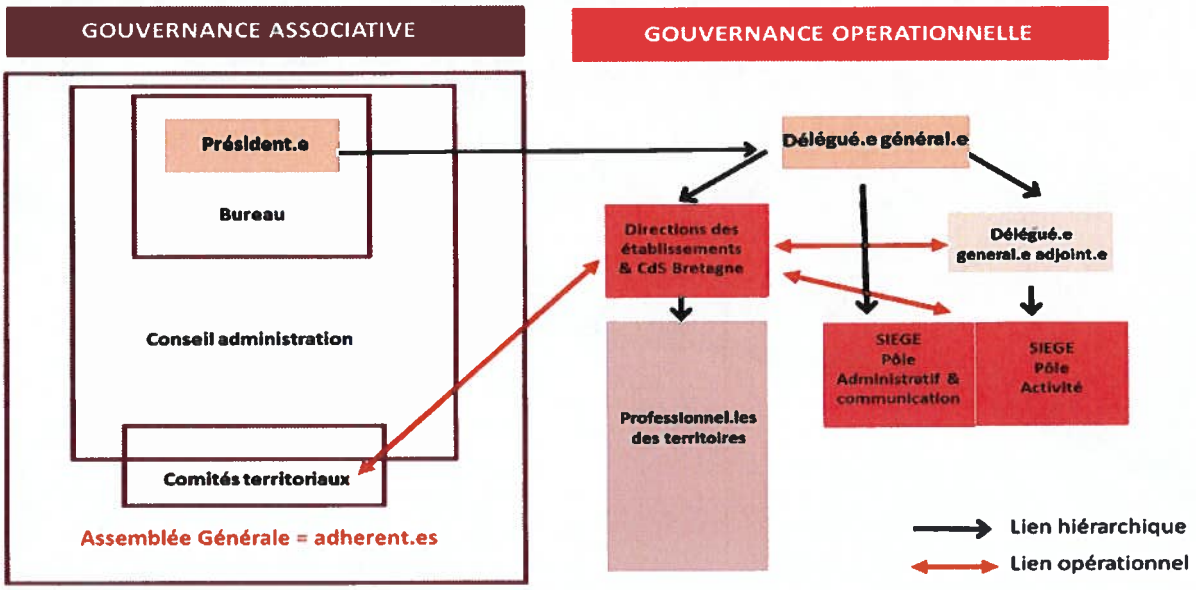

LES ÉTABLISSEMENTS DE L'AMICALE DU NID

Au 31/12/2024

75-92-78-95
Jean-Christophe TETE
direction
Jean-Marc AUGUIN
direction adjointe
4 chef.fes de service

Bretagne
Romain GUIGNY
chef de service

31
Emmanuelle VRIGNAULT
Direction
1 cheffe de service

38-69-73
Véronique CAPPE
direction
3 cheffes de service

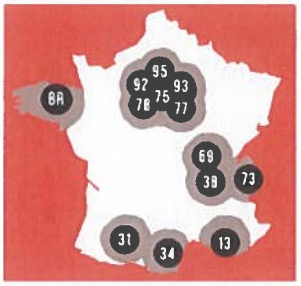

93-77
Gaëlle QUEYRON
direction
Marie PELLIEUX
direction adjointe
5 cheffes de services

13
Celia MISTRE
direction
2 chef.fes de service

34
Philippe ANDRES
Direction d'établissement
2 cheffes de service

AdN
Amicale du Nid

ACTIVITÉ SUR LES TERRITOIRES

Au 31 décembre 2024

75 Prévention, sensibilisation, aller-vers, ASG, MM, CHRS, accompagnement en établissements COALLIA (CPH HUDA CHU)

92 Prévention, sensibilisation, ASG, MM, CHRS, AAVA + antennes **78** (ASG) & **95** (ASG, MM)

69 Prévention, sensibilisation, formation, aller-vers, accueil de jour, ASG, MM, CHRS, AAVA + antenne **38** Sensibilisation, aller-vers, accueil, ASG + **73** MM

BRETAGNE
Sensibilisation, aller-vers, ASG, MM

ORGANISME DE FORMATION NATIONAL AVEC POOL DE FORMATEUR·TRICES SUR LES TERRITOIRES

MM mission mineur·es
ASG : accompagnement social global

93 Prévention, sensibilisation, aller-vers, accueils de jour femmes en situation de grande précarité, ASG, MM, CHRS, CHU FVV, logement accompagné (ASLL, résidences sociales, pensions de familles) + antenne **77** MM

31 Prévention, sensibilisation, aller-vers, ASG, MM, CHRS hors les murs

13 Prévention, sensibilisation, aller-vers, accueil de jour, ASG, MM, CHRS, CHU, HUDA

34 Prévention, sensibilisation, aller-vers, ASG, MM, CHRS, CHU FVV, logement accompagné

RESSOURCES HUMAINES

Au 31/12/2024

EFFECTIF

Hors CDD de remplacement

- Total CDI + CDD = 258,71 ETP
- Total CDI + CDD = 275 salarié·es

83% de femmes
70% a au moins 5 ans d'ancienneté
9% sont âgé.es de moins de 30 ans
91% en CDI

FONCTIONS

- 67% socio-éducatives
- 15% administratives
- 10% de cadres de direction
- 8% de services généraux

AdN Amicale du Nid

ANNÉE 2024 : FAITS POLITIQUES MARQUANTS

AdN Amicale du Nid

29 mai 2024

Rapport ONU « Prostitution et violence contre les femmes et les filles »

De la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences, Reem ALSALEM

« La prostitution est un système d'exploitation et une forme globale de violence masculine contre les femmes et les filles qui recoupe d'autres formes de discrimination structurelle »

- ⇨ Rapport relatif aux violences dont sont l'objet les femmes et les filles en tant que forme, cause et conséquence de la prostitution
- ⇨ Rapport issu de contributions internationales dont **celle de l'Amicale du Nid**
- ⇨ Rapport présentant des recommandations

Amicale du Nid

La CEDH confirme la loi abolitionniste française de 2016

- 2019 : requête relative à la pénalisation de l'achat d'actes prostitutionnels, accusée de « mettre en péril l'intégrité physique et psychique et la santé des personnes [pratiquant] la prostitution » et de menacer « le droit au respect de la vie privée des personnes prostituées et de leurs clients ».
- 25/07/24 : la Cour Européenne des Droits Humains (CEDH) **rejette à l'unanimité l'ensemble de ces griefs.**
- Appel des requérants devant la Grande chambre de la CEDH.
- 16/12/24 : renvoi rejeté

⇨ Cette décision confirme que la loi du 13 avril 2016 respecte la Convention européenne des droits humains ➔ C'est une très bonne nouvelle dans un contexte international et national où l'abolitionnisme reste à défendre face à des courants sociétaux qui nient ce qu'est réellement la prostitution : une violence majeure, à caractère sexiste qui a des effets délétères sur la santé psychique, physique et sexuelle des personnes qui en sont victimes.

POUR L'ABOLITION DU SYSTÈME PROSTITUTIONNEL : DES AVANCÉES DE POLITIQUE PUBLIQUE

11/12/23 3ème plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains 2023-2027 (contribution AdN et participation à l'évaluation du plan précédent)

02/05/24 Première stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle (contribution AdN et défense de l'inscription dans une même stratégie des victimes mineures et majeures)

04/07/24 Premier plan de répression de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle 2024-2026 en 6 objectifs et 22 mesures, par le Ministère de l'Intérieur

Mais aucun chiffrage budgétaire et aucun objectif chiffré

AdN Amicale du Nid

Jeux olympiques et paralympiques de Paris

- Première campagne de l'État rappelant la pénalisation de l'achat d'acte sexuel (hélas très peu visible) « C'est combien ? »
- Campagne de l'État à destination des victimes et témoins de traite des être humains
- Campagne du Collectif ensemble contre la traite du rappel de l'interdiction de la traite des êtres humains
- Hausse de la demande d'actes sexuels tarifés dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 : confirmée par les données sur Internet observées par l'Amicale du Nid sur l'un des principaux sites d'annonces en ligne d'actes sexuels tarifés.
- Implication sur le terrain notamment de l'Amicale du Nid à Paris et en Seine-Saint-Denis

AdN Amicale du Nid

Juin-Juillet 2024 En réponse aux résultats des élections européennes ayant vu l'extrême droite arriver en tête, à la **dissolution de l'Assemblée nationale** par le Président de la République le 9 juin, l'Amicale du Nid s'est mobilisée pour faire barrage à l'extrême droite,

- Publication d'un plaidoyer d'associations féministes dans le cadre du collectif **#Alertesféministes**
- Publication inter associative d'un **manifeste pour l'abolition du système prostitutionnel**

Nouvelle composition du Comité d'Orientation de la MIPROF, installée le 21 mars 2024

Objectif : renforcer la collaboration entre les administrations et institutions avec la société civile pour construire une action publique efficace et pertinente au regard des besoins du terrain et centrée sur la protection des victimes.

Parmi les missions :

- Évaluation de la mise en œuvre du plan de lutte contre la traite des êtres humains
- Suivi des mesures du plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains 2024-2027

Composition du comité d'orientation :

- Dix représentantes et représentants des associations intervenant en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et contre la traite des êtres humains, dont **nomination par arrêté du 07/02/24 de la Déléguée Générale de l' Amicale du Nid**
- Six personnalités qualifiées

06/06/24 Audition auprès de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale sur la **définition pénale du viol** : nous attirons l'attention sur les liens entre « non consentement » dans le viol et non consentement » de la prostitution sous-tendant la notion de « prostitution consentie/prostitution libre » - Rapport d'information présentées par Mmes les députées Véronique RIOTTON et Marie-Charlotte GARIN le 21/01/25.

AdN
Amicale du Nid

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

AdN
Amicale du Nid

ACTIVITÉ SUR LES TERRITOIRES

Nbre de places au 31.12.2024	Gestion AdN													Gestion hors AdN	
	13	31	34	BZH	38	69	75	77	78	92	93	95	Total	75/Coallia	93/Adoma
Prév° sensib															
Formation															
Aller-vers															
Accueil de jour															
Accompt mineur.es													9		
Accompt majeur.es															
AAVA						18				20			38		
CHRS sans hébergement = ASH	170	370	108			60	86			16	14		824		
HEBERGEMENT															
CHRS hébergement	13		10			24	62			25	165		299		
CPH													0	25	
HUDA	6												6	50	
CHU FVV	3		42								62		107		
CHU	8												8	30	
LOGEMENT ACCOMPAGNE															
Pension de famille & rés. sociale											58		58		45
IML			5										5		
IML FVV			6										6		
Baux glissants											10		10		
Appartements relais			14										14		
TOTAL nombre de places en hébergement et logement accompagné													513	105	45
Total nombre de places en hébergement													420		
Total nombre de places en logement accompagné													93		

AdN
Amicale du Nid

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ EN 2024

ACTIVITÉ	DONNÉES
Diagnostics territoriaux	18 menés • 8 en cours
Prévention	247 actions • 3 179 bénéficiaires dont 44% Education nationale et 42% Protection de l'enfance
Sensibilisation	442 actions • 7 102 bénéficiaires
Formation	65 stages • 1 002 stagiaires
Etayage de professionnel·les au contact de mineur·es	1 165 professionnel·les
↘ 12 500 bénéficiaires d'actions de prévention, sensibilisation, étayage professionnel, formation	
Aller-vers	3 300 personnes différentes rencontrées dans l'espace public
	11 400 contacts dans l'espace numérique
Accueil de jour	2 690 personnes différentes • 19 passages en moyenne dans l'année
Co-accompagnement mineur·es	130 rencontré·es • 438 co-accompagné·es • 39% a moins de 15 ans • 77% sous mesure ASE dont placement • 1e acte sexuel tarifé à moins de 14 ans en moyenne

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ EN 2024

ACTIVITÉ	DONNÉES
Accompagnement social personnalisé	1 482 adultes dont 1/3 nouveaux A noter : 685 enfants dont 35% âgés de moins de 3 ans
Accompagnement collectif	1 495 actions (apprentissage du français, santé, culture, loisirs, lien social…) 3 492 bénéficiaires (les mêmes possibles pour plusieurs actions)
AAVA	38 places • 74 stagiaires dont 47% nouveaux
Hébergement social	420 places • 517 personnes hébergées • 55% adulte dont 29% nouveau • 45% enfant dont 28% nouveau et 45% âgé de moins de 10 ans
Logement accompagné	96 places • 188 personnes logées • 128 adultes dont 60% nouveaux • 32% enfant dont 8% a moins de 10 ans
PSP	775 personnes accompagnées en parcours depuis la loi de 2016 dont 122 nouveaux parcours en 2024 en cours au 31/12/24 • L'AdN accompagnait au 31/12/24 1/3 des PSP en France (294) • L'AdN a accompagné 31% des PSP depuis la création du dispositif

ACTIVITÉ 2024 DE L'AMICALE DU NID

DIAGNOSTICS TERRITORIAUX

- 16 menés jusqu'en 2023
- Vienne & Vendée finalisés en 2024
- En cours : ville de Canteleu en Seine-Maritime. En Nouvelle Aquitaine : Creuse, Haute Vienne, Charente, Dordogne, Pyrénées-Atlantiques. Ile de la Réunion et finalisation dans les Bouches-du-Rhône

PRÉVENTION

247 actions • 3 179 bénéficiaires

Origine des jeunes bénéficiaires des actions :

- 44 % d'actions en milieu scolaire
- 42% ASE
- 10% PJJ dont milieu carcéral
- 4% en ESSMS

AdN Amicale du Nid

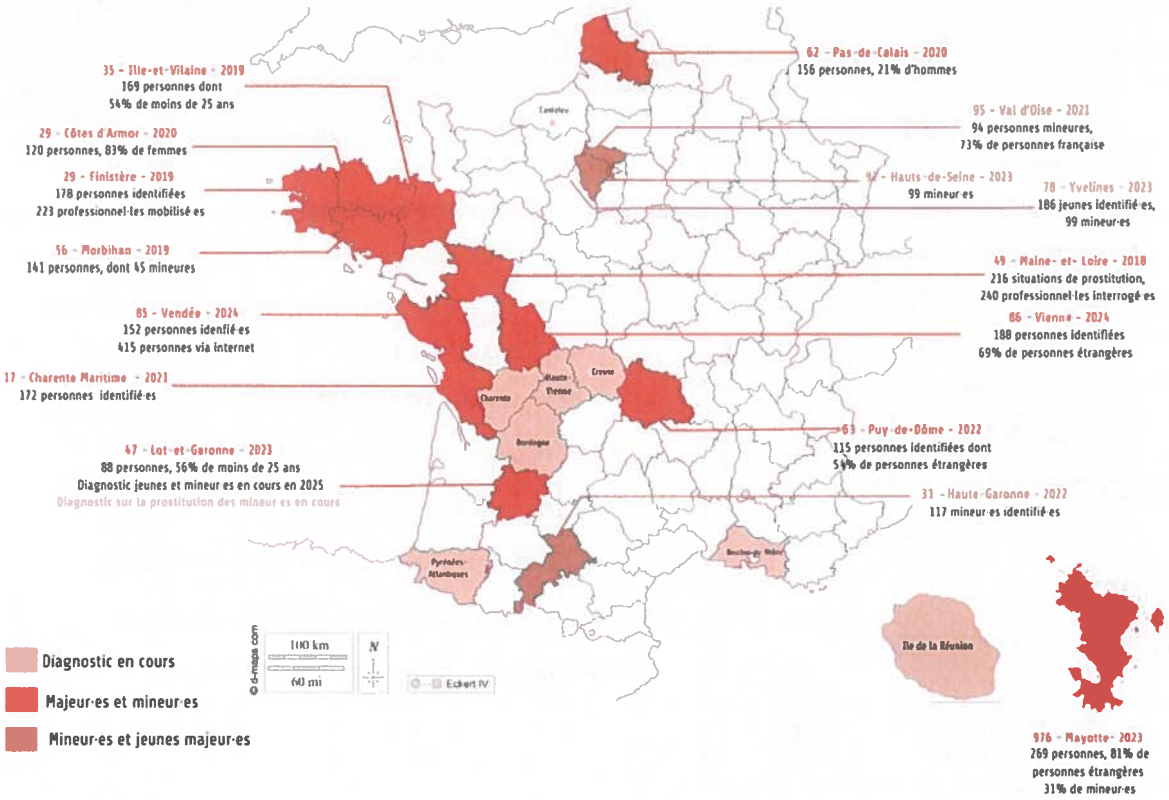

ACTIVITE 2024 DE L'AMICALE DU NID

SENSIBILISATION

GLOBALEMENT 442 actions • 7 102 bénéficiaires

- **Sensibilisation auprès de professionnel·les** 286 actions • 4 048 bénéficiaires
- **Ateliers spécifiques auprès de professionnel·les et étudiant·es intervenant·es dans le champ de la protection de l'enfance** 78 ateliers • 397 bénéficiaires
- **Stages de sensibilisation à l'achat d'acte sexuel** 7 stages • 66 acheteurs
- **Organisation de colloques et tables rondes** 11 évènements • 451 participant·es
- **Intervention en colloque et tables rondes hors AdN** 39 interventions • 1596 participant·es
- **Intervention en formation professionnelle** 22 actions • 604 bénéficiaires

AdN
Amicale du Nid

ACTIVITÉ 2024 DE L'AMICALE DU NID

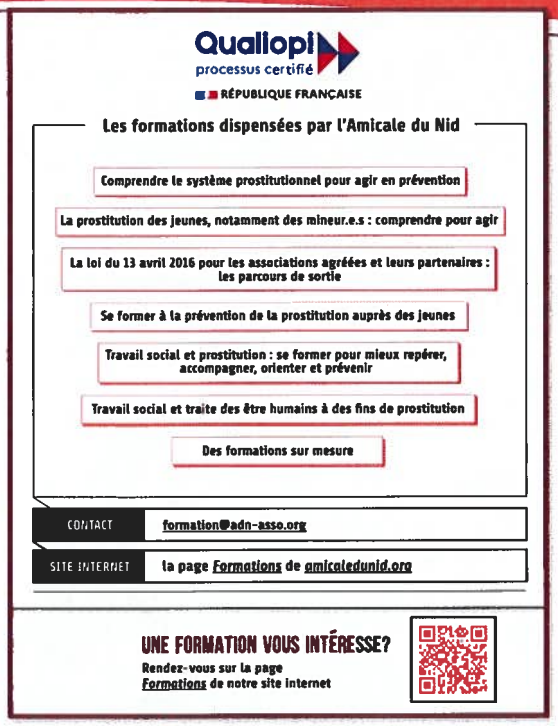

FORMATION

65 stages de formation

958 heures (14,8h/moyenne/stage)

144 journées

1 002 stagiaires (15,4/moyenne/stage)

94,20% de satisfaction des stagiaires

Thème le plus fréquent : mineur·es

AdN Amicale du Nid

ACTIVITÉ 2024 DE L'AMICALE DU NID

ALLER-VERS DANS L'ESPACE PUBLIC & L'ESPACE NUMÉRIQUE

Dans l'espace public

- 505 maraudes • **3 301 personnes** différentes rencontrées
- 50% victimes de TEHES
- 71% femmes • 28% transidentitaires • 1% d'hommes
- 7% de moins de 25 ans
- 43% d'Amérique latine • 30% d'Afrique subsaharienne • 19% d'Asie
- 9% de contacts post-aller-vers

Dans l'espace numérique

- 459 maraudes • **11 419 contacts**
- Taux de réponse de 14%
- 86% femmes • 9% transidentitaires • 5% hommes
- 18% de moins de 25 ans
- 47% Amérique latine • 40% France • 10% Europe
- 8% de contacts post-aller-vers

AdN Amicale du Nid

ACTIVITE 2024 DE L'AMICALE DU NID

ACCUEIL DE JOUR, PERMANENCES AVEC OU SANS RV DE « PRÉ-ACCOMPAGNEMENT »

Globalement

- **2 689 personnes**, 37% nouvelles par rapport à 2023
- **19 passages en moyenne par personne (50 000 passages/an)**
- 66% ont bénéficié d'entretien d'évaluation et entretiens sociaux
- 97% femmes • 2% hommes • 1% transidentitaires
- 14% moins de 25 ans
- 83% Afrique subsaharienne • 8% Amérique latine • 5% France

➔ Dont accueil en Seine-Saint-Denis – femmes en grande précarité, avec ou sans enfant

- 1 034 personnes, 60% nouvelles par rapport à 2023
- 24 passages en moyenne par personnes (33 000 passages/an)
- 794 entretiens d'évaluation et sociaux

➔ Dont accueil hors Seine-Saint-Denis – personnes en situation de prostitution ou l'ayant été

- 1 655 personnes, 23% nouvelles par rapport à 2023
- 95% femmes • 3% hommes • 1% transidentitaires
- 10 passages en moyenne par personne (17 000 passages/an)

AdN Amicale du Nid

ACTIVITE 2024 DE L'AMICALE DU NID

MISSIONS MINEUR·ES : CO-ACCOMPAGNEMENT 1/3

Co-accompagnement aux côtés de la protection de l'enfance, étayage des professionnel·les agissant auprès des mineur·es en situation de risque ou exploité·es par le système prostitutionnel, soutien aux proches, en particulier les parents.

130 mineur·es rencontré·es au moins une fois • 438 accompagné·es (76% de nouveaux jeunes)
Au sein des 9 missions mineur·es

Qui sont ces mineur·es ?

- **Age** 39.2 % avaient moins de 15 ans ➔ Rajeunissement des victimes : l'âge moyen des jeunes accompagné·es est 15,54 ans et l'âge moyen des victimes est à 20% compris entre 10 et 15 ans.
- **Genre** 91% filles • 6 % transidentitaires/fluid gender • 3 % des garçons
- **Nationalité** 88 % sont français·es • 7 % Europe hors UE
- **Aide sociale à l'enfance** 77% sont placé·es / sous mesure de protection de l'enfance = 56% des jeunes sont placé·es dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, 15% bénéficient d'une mesure d'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) et 6% d'un suivi en milieu ouvert administratif.
- **Scolarisation** 68% des jeunes accompagné·es sont déscolarisé·es; Seulement 22% sont encore en cours de formation.
- 68% avaient un **proxénète identifié**

ACTIVITÉ 2024 DE L'AMICALE DU NID

MISSIONS MINEUR·ES 2/3

Violences subies La totalité d'entre eux et elles ont été exposé·es à des violences avant d'être confronté·es à la prostitution :

- **80** % ont subi des violences physiques
- **77** % ont été victimes de violences sexuelles. Parmi les victimes de violences sexuelles, 40% ont subi un ou plusieurs viols.
- **46** % ont subi des cyberviolences : provocation à la haine en ligne, contenus d'exploitation sexuelle, sextorsion, grooming, revenge porn, accès précoce et non souhaité à des contenus pornographiques
- **63%** ont subi des violences intrafamiliales

57% a vécu la fugue
7% identifié·es comme victimes de TEHES

Age moyen du premier acte sexuel tarifé : 13,87 ans

- 13,92 ans pour les filles
- 12,50 ans pour les garçons
- 14,25 ans pour les personnes transidentitaires / fluid gender

AdN Amicale du Nid

ACTIVITÉ 2024 DE L'AMICALE DU NID

MISSIONS MINEUR·ES 3/3

Origine de l'orientation des victimes vers les missions mineur·es	Aide sociale à l'enfance	Mandat du Parquet	Protection judiciaire de la jeunesse	Autre
130 victimes nouvellement rencontrées	73%	2%	11%	14%
438 victimes accompagnées	70%	19%	11%	

1 165 professionnel·les au contact de jeunes ont bénéficié de l'étayage des missions mineur·es
(professionnel·les de l'ASE, de la PJJ, de l'Education nationale…)

23 parents ont bénéficié d'un accueil-accompagnement

AdN Amicale du Nid

ACTIVITÉ 2024 DE L'AMICALE DU NID

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL SOCIAL GLOBAL PERSONNALISÉ

Intègre toutes les dimensions du processus d'émancipation du système prostitutionnel

- **1 482 adultes accompagnés** dont 1/3 de nouvelles personnes
- 28% identifiées comme victimes de TEHES
- 76% femmes • 15% transidentitaires • 9% hommes
- Origines :
  - 58% Afrique subsaharienne (31% des nouvelles personnes accompagnées)
  - 11% Afrique du Nord (10%)
  - 9% France (13%)
  - 4% Amérique latine (10%)
- 17% adultes âgés de moins de 25 ans
- 10 entretiens en moyenne par an
- Par ailleurs : 684 enfants dont 35% âgés de moins de 3 ans

ACTIVITÉ 2024 DE L'AMICALE DU NID

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

1 495 actions collectives

3 492 bénéficiaires (plusieurs possibles à différentes actions)

	Part des actions
Apprentissage du français	31%
Santé	28%
Culture, loisirs, lien social	15%
Parentalité	10%
Insertion socio-pro, informatique, numérique	10%
Autre	6%

Parmi les actions : citoyenneté, féminisme, expression et participation, législation et émancipation, logement

Projets spécifiques : Café des femmes, projet artistique "Zita la Nuit"/ Théâtre forum VFF

ACTIVITÉ 2024 DE L'AMICALE DU NID

ACCOMPAGNEMENT EN AAVA à Lyon et Colombes

- 74 stagiaires
- 47% de nouveaux.elles stagiaires
- 93% de femmes • 11% hommes • 1% transidentitaires
- 100% plus de 25 ans
- 92% Afrique subsaharienne

ACTIVITÉ 2024 DE L'AMICALE DU NID

HEBERGEMENT

420 places = 299 en CHRS, 114 en CHU et 6 en HUDA

- **517 personnes hébergées**
- 55% adultes dont 29% nouveaux
- 45% enfants dont 28% nouveaux • 45% a moins de 10 ans

Parmi les adultes :

- 26% identifiées comme victimes de TEHES
- 96% de femmes • 4% d'hommes
- 11% ont 18-25 ans
- Origines :
  66% Afrique subsaharienne (68% des nouvelles personnes accompagnées)
  17% Afrique du Nord (13%)
  8% France (6%)
  3% Amérique latine (7%)

ACTIVITÉ 2024 DE L'AMICALE DU NID

LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

96 places = 58 places en pension de famille et résidence sociale, 11 IML, 10 baux glissants, 14 appartements relais

- **188 personnes logées**
- 128 adultes dont 60% nouveaux
- 60 enfants (32%) • 8% a moins de 10 ans

Parmi les adultes :

- 60% de femmes • 38% d'hommes • 2% transidentitaires
- 90% a plus de 25 ans
- Origines :
  67% Afrique subsaharienne
  25% Afrique du Nord
  5% France

PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION

L'entrée dans le parcours de sortie de la prostitution fait l'objet d'une autorisation délivrée par le préfet. Ce parcours est élaboré et mis en œuvre avec l'accord du bénéficiaire par une association agréée – **121 associations agréées**. L'Amicale du Nid est agréée sur les 16 départements où elle est implantée.
Il est prévu pour une durée de six mois, renouvelable, dans la limite de 24 mois. Les personnes engagées dans celui-ci peuvent bénéficier :

- D'un **accompagnement individualisé** vers la sortie de la prostitution et l'insertion sociale et professionnelle par une association agréée ;
- D'un **logement** ;
- D'une **autorisation provisoire de séjour** (APS) d'une durée initiale de 6 mois ;
- Du versement de l'**aide financière à l'insertion sociale (AFIS)** d'un montant de 343,20€ par mois pour une personne seule. Ce montant varie en fonction des enfants à charge.
  La loi de finance 2025 revalorise l'AFIS au montant du RSA (646,52€) – Attente décret

DONNÉES MINISTÉRIELLES RELATIVES AUX PSP 2024

- **Nombre de commissions actives** (101 existantes) :
  - ⇨ 1/4 des commissions (23) ne se sont pas réunies en 2024 • 62 se sont réunies plusieurs fois en 2024; 16 ne se sont réunies qu'une seule fois
- **Nombre de commissions avec des PSP en cours** :
  - ⇨ 2/3 (67) commissions ont des PSP en cours :
    - 28 en avaient 5 ou moins
    - 16 en avaient entre 6 et 10
    - 11 en avaient entre 11 et 20
    - 12 en avaient 21 et plus

    Les CINQ départements avec le plus de PSP en cours (40% des PSP en cours) : Paris : 148 PSP - Rhône : 89 PSP - Bouches-du-Rhône : 49 PSP - Isère et Haute-Garonne : 39 PSP chacun.
  - ⇨ 1/3 (34) commissions sans PSP dont **27 commissions n'ont jamais eu de présentation de demande de PSP**
- **Nombre de bénéficiaires de PSP depuis 2017 : 2102 personnes seulement**

  PSP en cours : 903 en 2024
- **Un net ralentissement du nombre de parcours.** Le nombre de PSP en cours au 31 décembre a augmenté de :
  - ⇨ 44 % entre 2021 et 2022
  - ⇨ 31% entre 2022 et 2023
  - ⇨ 7 % entre 2023 et 2024
- **Une hausse du nombre de refus d'entrée en PSP** : 18% en 2024 contre 10% en 2023.

AdN Amicale du Nid

PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION

- **L'AdN accompagnait au 31/12/24 33% des PSP** (294 PSP AdN 903 en France)
- **Les parcours accompagnés par l'AdN représentaient 32% des PSP accordés en 2024** (122 / 384)
- **L'AdN a accompagné 31% des PSP depuis la création du dispositif** (653 / 2102)
- Taux de refus des demandes présentées :
  - ✓ Importante hausse du taux de refus en France : 18% en France vs 10% en 2023
  - ✓ Moins de 1% pour l'AdN : une seule demande refusée en 2024 sur 123 dossiers présentés)

AdN Amicale du Nid

PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION

QUI SONT LES PERSONNES DEMANDEUSES DE PSP ACCOMPAGNÉES PAR L'AMICALE DU NID 1/2

- **GENRE** • 94% de femmes • 4% d'hommes • 2% de personnes transidentitaires
- **AGE** • 18% 18-25 ans • 52 % 26-35 ans • 30*% plus de 35 ans
- 55% identifiée comme **victime de la TEHES**
- **VIOLENCES ANTÉRIEURES À LA PROSTITUTION** • 62% viol • 59% violences intrafamiliales durant l'enfance • 38% violences conjugales • 22% mariage forcé • 22% mutilations sexuelles
- **SANTÉ** • 58% troubles psychologiques, psychiques et psychiatriques • 39% problèmes gynécologiques • 17% affection de longue durée • 11% addictions

AdN
Amicale du Nid

PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION

QUI SONT LES PERSONNES DEMANDEUSES DE PSP ACCOMPAGNÉES PAR L'AMICALE DU NID 2/2

- **AGE DE CAPTATION PAR LE SYSTÈME PROTITUTIONNEL** • 22% à 18 ans et moins • 40% à 19-25 ans • 38% à plus de 25 ans
- **DÉBUT DE SITUATION DE PROSTITUTION** • 21% dans le pays d'origine • 54% durant leur parcours migratoire
- **DURÉE DE LA SITUATION DE PROSTITUTION** • 40% depuis plus de 10 ans • 60% depuis moins de 10 ans dont 18% depuis moins de 4 ans
- **SITUATION DE PROSTITUTION AU MOMENT DE LA DEMANDE DE PSP** • 33% en situation de prostitution • 18% arrêt depuis 1 à 6 mois • 24% depuis un an et plus
- **PARENTALITÉ** • 52% des femmes ont des enfants • 49% en France • 3% en situation de grossesse
- **ORIGINE GÉOGRAPHIQUE** • 81% Afrique subsaharienne (46% nigérianes) • 11% Afrique du Nord • 4% Amérique latine • 4% Europe
- **PAYS D'ENTRÉE** • 41% Italie • 32% France • 13% Espagne

AdN
Amicale du Nid

PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION

LES PARCOURS DE SORTIE DE PROSTITUTION : UN LEVIER D'INSERTION

Avant PSP		Après PSP	
Situation administrative : l'esprit de la loi non respecté			
Droits incomplets	97%	Titre de séjour	52%
		En attente de titre de séjour	33%
		Protection internationale / asile	5%
		OQTF	11%
Hébergement/logement **Une situation qui s'améliore, même si elle reste précaire, au regard de l'offre de logement autonome**			
Sans hébergement stable	24%	Sans hébergement stable	2%
En hébergement social (CHU, CHRS, HUDA/CADA, centre maternel)	69%	En hébergement social (CHU, CHRS, HUDA/CADA, centre maternel)	66%
		En logement accompagné	7%
		En logement communautaire	7%
		En logement autonome	18%
Autonomisation par des ressources			
Sans ressources	67%	Sans ressources	7%
Avec ressources notamment issues de la prostitution	13%	Avec ressources	93%
		Dont ressources issues du travail	88%

AdN Amicale du Nid

PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION

LES PARCOURS DE SORTIE DE PROSTITUTION : UN LEVIER D'INSERTION

Avant PSP		Après PSP	
Maîtrise de la langue française : un vrai tremplin			
Aucune ou faible	41%	Aucune ou faible	10%
Moyenne	24%	Moyenne	27%
Bonne	36%	Bonne	63%
Bénéfice de cours d'apprentissage du français			
Aucun	54%	Absence de cours pendant le PSP	44 %
Bénéfice de cours	46%	Bénéfice de cours de français	56 %
Insertion socio-professionnelle			
Sans ressources	67%	Sans ressources	7%
Avec ressources notamment issues de la prostitution	13%	Avec ressources	93%
		Dont ressources issues du travail	88%
Insertion socio-professionnelle par l'emploi – parmi les 88% ayant un emploi			
		CDI	83%
		CDD	9%
		Chantier d'insertion	9%

AdN Amicale du Nid

2024

Publication de **deux nouveaux Guides Repères** pour les professionnel·les :

- **Prostitution et aller-vers** – dans l'espace public et dans l'espace numérique
- **Prostitution et addictions** – avec la collaboration d'acteurs de l'addictologie, dont Addiction France

PERSPECTIVES 2025

AdN
Amicale du Nid

PERSPECTIVES 2025

La poursuite de notre action de **plaidoyer**

- La publication du rapport FACT-S le 29 avril 2025 « La situation de la prostitution en France : Analyse de l'impact de la loi du 13 avril 2016 et Recommandations », fruit du travail collaboratif de l'Amicale du Nid, de CAP International, de la FNCIDFF, de la Fondation Scelles et du Mouvement du Nid
- L'exploitation sexuelle des enfants par le système prostitutionnel ; (Audition DDF AN le 30/04)
- Les parcours de sortie de la prostitution dans le contexte de la loi du 13 avril 2016 (Audition CDF Sénat le 12/05)
- L'exploitation sexuelle en ligne : enjeux et réponses européennes (Colloque de Strasbourg le 14/02)
- 21/02 : Note à Laure MILLER, présidente de la commission d'enquête sur les manquements des politiques de protection de l'enfance, et Isabelle SANTIAGO, rapporteuse

https://www.fact-s.fr/

AdN
Amicale du Nid

PERSPECTIVES 2025

La poursuite de notre démarche qualité au service du public

- La poursuite de la **démarche qualité des CHRS**, avec un évaluateur unique sélectionné, et une démarche qualité nationale unitaire, dans la perspective de l'évaluation de nos 7 CHRS entre fin 2025 et 2026.
- Le renouvellement en juin de notre démarche de certification QUALIOPI de notre **organisme de formation** à 5 ans.
- Vers un **logiciel métier**

Trois projets de capitalisation de nos pratiques professionnelles vont aboutir en 2025 :

- Une coordination nationale des **missions mineur·es** assurée par Maurianne ALVES durant 18 mois, avec des partages de pratiques professionnelles, des productions de repères pour l'action et la finalisation d'un outil d'accompagnement produit par les missions mineur·es de Seine-Saint-Denis et Seine-et Marne.
- La production d'un nouveau Guide Repères par Anna GALLOIS, qui a assuré une mission de 6 mois : guide relatif au **séjour et à la protection** des victimes du système prostitutionnel.
- La production d'un nouveau Guide Repères relatif à la **parentalité** par Marina GIRAUD : des personnes en situation de prostitution aux parents d'enfant sexuellement exploités

AdN Amicale du Nid

La poursuite de notre stratégie de **communication** avec :

- Des fiches « **vous avez des droits** » en plusieurs langues à destination des personnes en situation de prostitution sur notre site et téléchargeables à communiquer
- Une **lettre trimestrielle d'information externe** à destination de tous les sympatisant·es de notre association avec notamment « trois questions à » un·e expert·e, le portrait d'une personne accompagnée, la valorisation de nos publications.
- Une **lettre trimestrielle d'information interne** à destination de l'ensemble des adhérent·es et professionnel·les de l'Amicale du Nid avec notamment le portrait d'un·e professionnel·les ou d'une équipe.
- La création d'un **compte institutionnel LinkedIn** pour valoriser nos valeurs, nos principes d'action, nos actions, nos métiers, nos offres d'emploi.
- La diffusion de **courtes vidéos**, notamment de professionnel·les présentant leurs missions et donc celles de l'Amicale du Nid.
- La poursuite de création de **podcast pour valoriser la parole des expert·es** : personnes en situation de prostitution notamment

AdN Amicale du Nid